

**Textes grecs inédits de la collection papyrologique de Genève / par Jules Nicole.**

**Contributors**

Nicole, Jules, 1842-1921.  
Royal College of Surgeons of England

**Publication/Creation**

Genève : Georg, 1909.

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/beswffaf>

**Provider**

Royal College of Surgeons

**License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

2.

Textes grecs inédits  
de la  
Collection papyrologique  
de Genève

par

**JULES NICOLE**

Professeur à la Faculté des Lettres.

---

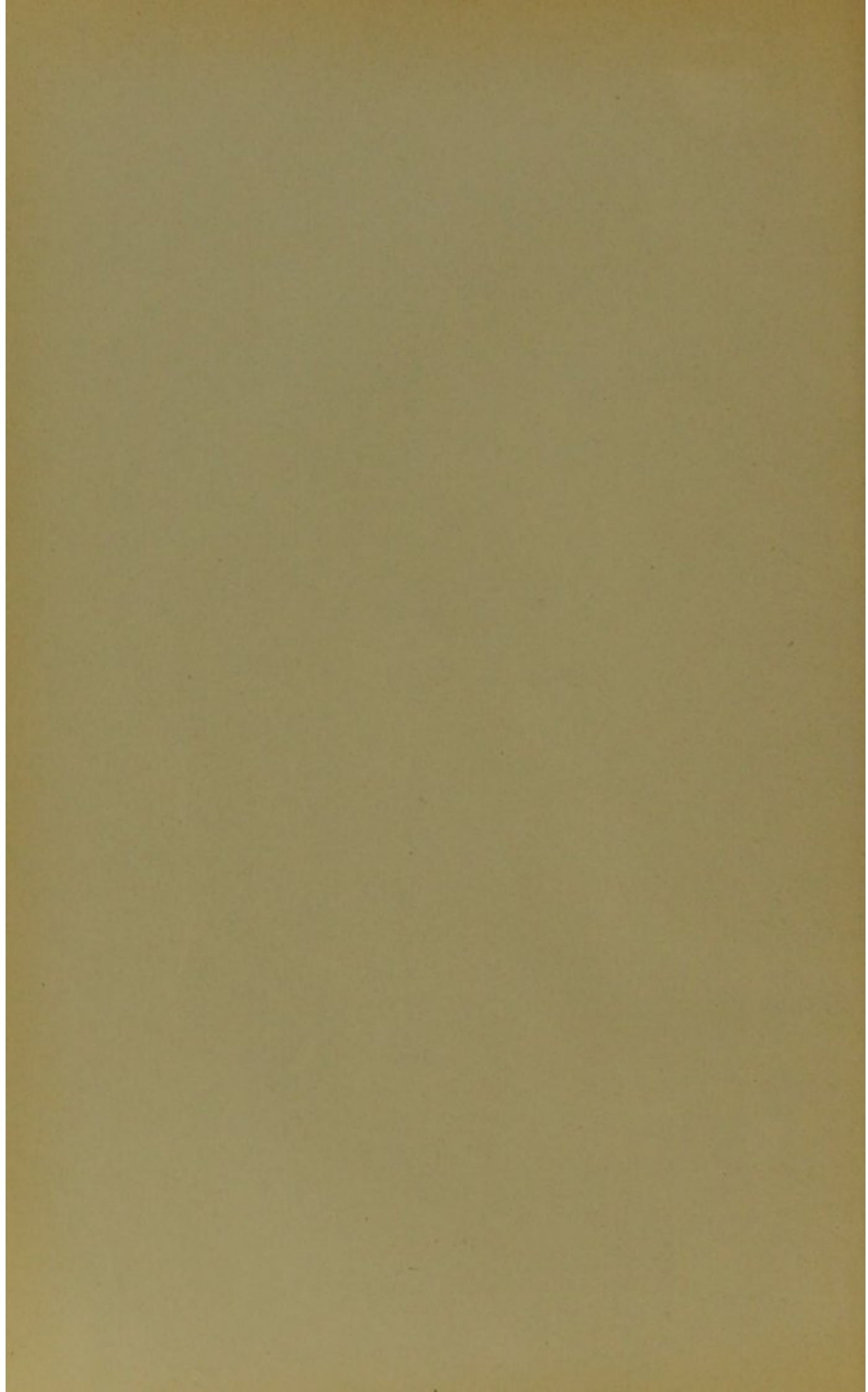
Avec VI planches.

---

*Mémoire publié à l'occasion du Jubilé de l'Université.  
1559 — 1909*

GENÈVE

1909



Textes grecs inédits  
de la  
collection papyrologique de Genève.

---

*Mémoire publié à l'occasion du Jubilé de l'Université de Genève.*

---

Textes grecs inédits

de la

Collection papyrologique  
de Genève

par

**JULES NICOLE**

Professeur à la Faculté des Lettres.

---

AVEC VI PLANCHES

---

GENÈVE  
LIBRAIRIE GEORG & C<sup>ie</sup>  
Libraires de l'Université.

—  
1909

GENÈVE  
IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG




Textes grecs inédits  
de la  
collection papyrologique de Genève.

---

I

**Fragments**  
du discours d'Eschine contre Timarque. PG 256.

UATRE colonnes, inégalement mutilées, sur le verso d'un papyrus dont le recto porte le texte en cursive très incomplet d'un acte de location ou de fermage paraissant, par l'écriture, remonter au 3<sup>me</sup> siècle de J.-C. Nous ne pouvons préciser la date de cet acte, ni par conséquent le *terminus post quem* des fragments d'Eschine, car, si l'on reconnaît bien, au bas de la pièce, la ligne où figurait l'indication de l'année, il ne reste des noms et titres de l'empereur régnant que les mots peu significatifs : *Καίσαρος τοῦ κυρίου*.



Le texte d'Eschine est en onciale; l'écriture, très lisible, mais inélégante, n'offre aucune particularité remarquable. On constate l'emploi régulier de l'*i* ascrit. Deux fois (I, 10 et III, 35), une barre en surcharge remplace un *v* final au bout de la ligne; mais il y en avait probablement beaucoup plus d'exemples dans le texte complet. A signaler la notation abrégative de ὦ Ἀθηναῖοι, où le second de ces mots est représenté par un *θ* écrit au-dessus du premier. Pas de signes prosodiques, sauf l'apostrophe, marquée une fois. (II, 29).

Le copiste avait sous les yeux un manuscrit en onciale ronde; il l'a transcrit très négligemment; parfois, les fautes sont d'une nature telle (ainsi dans I, 25, 26) qu'on se demande si le grec était sa langue maternelle, les iotacismes, d'ailleurs assez rares, et les cas de confusion entre *αι* et *ε* pouvant provenir de l'original.

Au complet, chaque colonne comptait de 50 à 52 lignes; le nombre moyen des lettres par ligne est de 26.

La première et la seconde colonne sont en un seul morceau, de 25 cm. de haut sur 10 de large. Au-dessus de la ligne 1, un bord en blanc de 3 cm. 5.

La troisième colonne et les restes de la quatrième couvrent quatre morceaux, dont le 1<sup>er</sup> a 15 cm. sur 5; le 2<sup>me</sup>, 7,50 sur 5,75; le 3<sup>me</sup>, 6 sur 4,50; le 4<sup>me</sup>, 9 sur 5. Un bord en blanc de 1 cm. 50 au-dessus du 1<sup>er</sup>, de 3,50 au-dessus du 3<sup>me</sup>. Entre la 2<sup>me</sup> colonne et la 3<sup>me</sup>, la 3<sup>me</sup> et la 4<sup>me</sup>, un espace de 2 cm.

Le texte est, en général, celui de la meilleure de nos deux familles de manuscrits.

## COLONNE I.

§§ 171-173. (Planche I.)

[καὶ νοῦν οὐκ] ἔχουσα, νεανίσκος  
 [δὲ ὁρφανὸς] ἡμίμαχης διε-  
 [.....] χεῖριζε τὴν οὐσί-  
 -[αν, Ἀρίσταρχ]ος, ὁ τοῦ Μόσχου,  
 5 [τούτου π]ροσποιησάμενος  
 [ἐραστῆς εἶν]αι καὶ τὸ μειράκι-  
 -[ον εἰς τὴν φι]λανθρωπίαν [τ]αύ-  
 -[την προσκαλ]εσάμενος, ἐλπί-  
 -[δων κενῶν] ἐμπ[λήσ]ας ὡς  
 10 [αὐτίκα δὴ μά]λα τῶν ῥητόρων  
 [πρωτεύου]σα, καταλογον ἀ-  
 -[ποφαίνων], τοιούτων αὐτῶι  
 [εἰσηγητῆς] καὶ διδάσκαλος ἔρ-  
 -[γων ἐγένε]το, ἐξ ὧν ἐκεῖνος  
 15 [μὲν φεύγει] τὴν πατρίδα, οὐ-  
 -[τος δ' αὐτοῦ]τὰ τῆς φυγῆς ἐφό-  
 -[δια προλαβ]ῶν τρία τάλαντα  
 [ἀπεστέρη]κεν. Νικόδημος  
 [δ' ὁ Ἀφιδν]αῖος ὑπὸ Ἀριστάρ-  
 20 -[χου τετελ]εύτηκεν βιαίωι  
 [θανάτωι, ἐκ]κοπεῖς ὁ δειλαῖ-  
 -[ος ἀμφοτέ]ρους τοὺς ὀφθαλ-  
 -[μοὺς καὶ τ]ὴν γλῶτταν ἀ-

-[ποτμηθεῖ]ς ἢ ἐπαρρησιάζε-  
 25 -[το πιστεύω]ν τοῖς νόμοις καὶ  
 [ὑμῖν. Ἐπει]θ' ὑμεῖς, ὦ<sup>θ</sup>, Σω-  
 -[κράτην μὲν] τὸν σοφιετὴν ἀ-  
 -[πεκτείνατ]ε, ὅτι Κρίναν φα-  
 -[νη πεπαιθε]υκῶς, ἕνα τῶν τρι-  
 30 -[άκοντα τῶ]ν τὸν δῆμον κα-  
 -[ταλυσάντω]ν, Δημοσθένης  
 [δ' ὑμᾶς ἐταί]ρους ἐξαιρήσει[αι]  
 [ὁ τηλικαύτ]ας τιμωρία[ς λαμ]-  
 -[βάνων παρ]ὰ [τ]ῶν ιδιωτ[ῶν]  
 35 [..... καὶ] δημοτικ[ῶν]  
 [ἀνθρώπων] ὑπὲρ τῆς [ιση]-  
 -[γορίας; ὧι π]αρακεκλη[μένοι]  
 [τινὲς τῶν μα]θητῶν [ἤκου]-  
 -[σιν ἐπὶ τὴν ἀ]κρόασιν ἰ [κατε]-  
 40 -[παγγέλλεται γάρ] πρὸς αὐ[τοὺς]  
 [ἐσγολαβῶν ἐφ'] ὑμᾶς, ὡ[ς ἐγὼ]  
 [πυθάνομ]αι, λήσειν μ[εταλ]-  
 -[λάξας τὸν ἀγ]ῶνα καὶ τὴν

Manquent 7 lignes.

## COLONNE II.

§§ 174-176. (Planche I.)

- παρά τῶν δικαστῶν [θορύ]-  
 -βους παρεμβάλλω[ν τὰς ἐ]-  
 -μάς δημηγορίας κ[αὶ ψέγων]  
 τὴν εἰρήνην τὴν δ[ι] ἐμοῦ  
 5 καὶ Φιλοκράτους γε[γεννημέ]-  
 -νην, ὡςτ' οὐδ' ἀπαντ[ήσεσθαι]  
 ἐπὶ δὲ δικαστήριον [ἀπολο]-  
 -γησόμεναι ὅταν τ[ά]ς τῆς  
 π[ρ]εσβείας εὐθύνας δι[δῶ, ἀλ]-  
 10 -λ' ἀγαπήσειν ἂν μετρ[ίω]  
 τιμήματι περιπέσ[ω καὶ]  
 μὴ θανάτῳ ζημιῶ[μ]α[ι. μη]-  
 -θενὶ δὴ τρόπῳ καθ' ὑμ[ῶν]  
 αὐτῶν γέλωτα τῷ σοφ[ισ]-  
 15 -τῆι καὶ διατριβεῖν παρὰσ[χη]  
 -τε, ἀλλὰ ὑπολάβετε αὐτὸ[ν]  
 ὁρᾶν εἰσεληλυθότα ἀπὸ τ[οῦ]  
 δικαστηρίου οἴκαδε, καὶ  
 σεμνυνόμενο[ν] ἐν τῆι [τῶν]  
 20 μειρακίων δια[τρι]βῆι, κ[αὶ]  
 διεξιόντα ὡς εὔ [τὸ] πρᾶ[γμα]  
 ὑφείλετο πᾶν τ[ῶν] δικασ[τῶν]  
 τῶν ἀπαγαγόντων γάρ [αὐ]τ[οὺς]  
 ἀπὸ τῶν περὶ Τιμάρχ[ου]αί-
- 25 -τιῶν ἀπέστησα φέρω[ν ἐ]πὶ  
 τὸν κατήγορον καὶ Φίλιππ[ου]  
 καὶ Φωκέ[ας], καὶ φόβον ἐπή[ρ]-  
 -τησα τοῖς ἀκροαομένοις, ὡς-  
 -θ' ὁ μὲν φεύγων κατηγόρ[ει],  
 30 ὁ δὲ κατηγορῶν ἐκρίνετο,  
 οἱ δὲ δικασταί, ὧν μὲν ἦσαν,  
 περὶ τούτων ἤκουον. ὑμ[ῆ]-  
 -τερον δὲ πρὸς ταῦτ' ἔργον  
 ἐστὶν ἀντιτετάχθαι, καὶ  
 35 πανταχῆ παρακολουθεῖν-  
 -τας μηδαμῶ παρακλιεί-  
 -ναι ἂν αὐτὸν μηδὲ τοῖς  
 ἔξω τοῦ ἀγῶνος λόγοις ἰσ[χυ]-  
 -ρίζεσθαι. ἀλλ' ὡςπερ ἐν τοῖς  
 40 ἵπποδρομίαις εἰς τὸν τοῦ  
 πράγματος αὐτὸν δράμον  
 εἰσελεύεστε. κἂν ταῦτα ποι-  
 -ῆται, οὐ καταφρονήσεσθε, [ἀλ]-  
 -λά τὴν αὐτὴν ἔχετε γνώ-  
 45 -[μ]ην νομοθετοῦντες καὶ δι-  
 -[κάζ]ο[ν]τες· εἰ δὲ μή, δόξετε  
 [μελλόντων] μὲν τῶν ἀδικ[η]-  
 -[μάτων ὀργί]ζεσθαι, γεγυ[ν]ό-  
 -[των δὲ οὐκέτι φροντί]ζειν,

Manque une ligne.

## COLONNE III.

§§ 177-178.

- ἐάν μὲν κολ[άζητε τοὺς ἀ]-  
 -δικουοντας, ἔ[σονται ὑμῖν]  
 οἱ νόμοι κα[λοὶ καὶ κύριοι, εἰ]-  
 -άν δὲ ἀφῆ[τε, καλοὶ μὲν],  
 5 κύριοι δ' οὐκ[έτι. ὧν δ' ἕνεκα]  
 ταῦτα προλ[έγω, οὐκ ὀκνή]-  
 -σω πρὸς ὑμᾶ[ς παρορησιάζ]-  
 -ασθαι. αἴστ[αι δ' ὁ λόγος εἰ]-  
 -πὶ παραδείγμ[ατος. διὰ τί οἱ]-  
 10 -εσθε, ὧ<sup>θ</sup>, [τοῦς μ[ὲν νόμους κα]-  
 -λῶ[ς καὶ]σ[θαι], τὰ δ' ἐ[ψηφίσμα]-  
 -τα εἶν[α]ι [τῆς πό]λ[εως κατα]-  
 -δεέ[στ]ερ[α καὶ τὰς κρίσεις]  
 αἰν[ίστε ἐν το]ῖ[ς δικαστηρί]-  
 15 -οι[ς] ἔ[χειν] [ἐπιπλήξεις; ἐγὼ]  
 τὸ αἴτιον ἐπιδείξω. ὅτι τοὺς]  
 μὲν νόμ[ους τίθεσθε ἐπὶ πᾶ]-  
 -σι δικαίω[ις, οὔτε κέρδους]  
 ἀδίκου ἔ[νεκα οὔτε χάριτο]-  
 20 -ς οὔτ' ἔχ[θρας, ἀλλὰ πρὸς αὐτὸ]  
 μόνον τ[ὸ δίκαιον καὶ τὸ]  
 συμφέρο[ν ἀποβλέποντες].  
 ἐπιδέξ[ιοι δ' οἶμαι ἐτέρων]  
 μᾶλλον [φύντες εἰκότως]
- 25 καλλίστ[ους νόμους τίθεσ]-  
 -θε, ἐν δὲ [ταῖς ἐκκλησίαις]  
 καὶ τοῖς [δικαστηρίοις πολ]-  
 -λάκις ἀ[φόμενοι τῶν] εἰς  
 αὐτὸ τὸ [πράγμα λόγ[ων ὑ]-  
 30 -πὸ τῆς ἀ[πάτης καὶ τ]ῶν ἀ-  
 -λαζο[νευματίων ἄγ]εσθαι,  
 [καὶ πάντων ἀδικώτ]ατον  
 [ἔθος εἰς τοὺς ἀγῶνας] παρα-  
 -[δέχεσθε ἑᾶτε γὰρ τοῦ]ς ἀπολο-  
 35 -[γουμενους ἀντικατ]ηγορεῖν  
 [τῶν κατηγορο]ύ[ντων. ἐπ]ειδάν  
 [δ' ἀπὸ τῆς ἀπολ]ογίας ἀ[ποσ]-  
 -[πασθῆ]τε καὶ τὰς ψ[υχάς]  
 [ἐφ' ἐτέ]ρων γένησθ[ε, εἰς λή]-  
 40 -[θην ἐ]κπεσόντες τ[ῆς κα]-  
 -[τηγο]ρίας, ἐξέρχεσθ[᾽ ἐκ]  
 [τ]ῶν δικαστηρίων ο[ὐδὲ πα]-  
 -ρ' ἐτέρου δίκην εἰλη[φότες],  
 οὔτε παρὰ τοῦ κατηγο[ρο]υ.  
 45 ψῆφος γὰρ κατ' [αὐτοῦ οὐ δί]-  
 -δοται οτε παρὰ τοῦ ἀπολο-  
 γουμενου ἑ[ταί]ας γὰρ ἄλλο-  
 -τρίαις αἰτέαι[ς ἀποτριψάμε]-  
 -νος τὰ ὑπάρ[χοντα αὐτῶι]  
 50 ἐκλήμα[τα ἐκπέφυγεν ἐκ τοῦ]

## COLONNE IV.

§§ 179-181.

[δικ]αστηρίου ὅι δὲ νόμοι κα-  
 -[ταλύ]ονται, ἡ δὲ δημοκρατία  
 [διαφ]θειρεται, κ[αὶ τὸ ἔθ]ος ἐπὶ  
 [πολὺ]προβαίνει[ι· εὐχερ]ῶς γὰρ  
 5 [ἐνόστ]ε λόγῳ[ν ἄ]ν[ευ χρῆ]στοῦ  
 [βίου] προσδέχεται[ε. ἀ]λλ' οὐ Λα-

Manquent 18 lignes environ.

25 [ἀρχή]ν μεγί[στην εἶναι νομίζου]-  
 -[σιν, κ]αθιστ[ᾶσι δ' αὐτοὺς ἐκ]  
 [τῶν] ἐκ παι[δῆς εἰς γῆρας]  
 σωφρόνῳ[ν, τούτων εἰς ὧς]  
 λέκεται παρ[ελθῶν ισχυρῶς]  
 30 ἐπέπληξεν [τοῖς Λακεδαιμο]-  
 νίοις, καὶ τι τ[οιοῦτον κατ' αὐ]-  
 τῶν ἐκβλ[ασφήμησεν, ὡς οὐ πο]-  
 -λὺν χρόνον[ν ἀπόρρητον τήν]  
 Σπάρτην [οἰκήσουσι τοι]-  
 35 -ούτοις ἐν [ταῖς ἐκκλησίαις]  
 συμβούλ[οις χρώμενοι. ἅμα]  
 δὲ παρακα[λέσας ἄλλον τι]-  
 -νά τῶν Λ[ακεδαιμονίων],  
 ἄνδρα λέγ[ειν μὲν οὐκ εὐφυᾶ],  
 40 τὰ δὲ κατὰ [πόλεμον λαμπρόν]  
 καὶ π[ρὸς δικαιοσύνην . . . .]

Manquent 9 lignes.

Voici le relevé des variantes du papyrus collationné sur l'édition de Blass (Teubner, 1908). J'aurais voulu mettre à part les simples fautes de copie ou d'orthographe.

Colonne I. — 2-4 διε..... χειρίζε : διεχειρίζε. Le copiste avait probablement écrit le mot deux fois. — 12-13 τοιούτων αὐτῶι [εἰσηγητής] : τοιούτων εἰσηγητής αὐτῶ. — 18 [ἀπεστέρη]γεν : ἀπεστέρηκε. — 20 [τετελ.]εὔτηκεν : τετελεύτηκε. — 23-24 ἀ[ποτιμηθεῖ]ς : ἐκτιμηθεῖς. — 27 σοφιστήν : σοφιστήν. — 28-29 Κρίναν φα[νη] : Κριτίαν ἐφάνη. — 32 ἐξακρήσει[αι] : ἐξαιτήσεται. Blass avait proposé la leçon du papyrus. — 34-35 ιδιωτῶν [... καὶ] δημοτικῶν ἀνθρώπων : ἰκιωτῶν καὶ δημοτικῶν ἀνθρώπων. Le copiste avait écrit deux fois ιδιωτῶν οὐ ἀνθρώπων.

Colonne II. — 6 ὥστ' οὐδ' ἀπαντ[ήσασθαι] : ὥστ' οὐδὲ ἀπαντήσασθαι. — 7 ἐπὶ δὲ : ἐπὶ τὸ. — 7-8 [ἀπολο]γησόμενον : ἀπολογησόμενον. — 10 ἄν : ἐάν. — 14 διατριβεῖν : διατριβήν. — 16-17 ὑπολάβετε αὐτὸ[ν] ὄραν : ὑπολαμβάνεθ' ὄραν. — 22-23 ὑφείλετο πᾶν τ[ῶν δικασ]τῶν : ὑφείλετο τῶν δικαστῶν. Peut-être le texte du papyrus doit-il être lu plutôt : ὑφείλετο πάντων <τῶν> δικαστῶν? La leçon παν n'est d'ailleurs pas absolument certaine. — 25 ἀπέστησα : ἐπέστησα. — 27 φόβον : φόβους. — 30 κατηγορῶν : κατήγορος. — Entre 31 et 32, le copiste a sauté les mots δικασταὶ ἐπέλαθοντο, ὧν δ' οὐκ ἦσαν κριταί. — 32-34 ὑμέτερον δὴ πρὸς ταῦτ' ἔργον ἐστὶν : ὑμέτερον δ' ἐστὶν ἔργον πρὸς ταῦτα. — 36-37 μηδαμοῦ παρεκκλίνειν : μηδαμῆ παρεκκλίνειν. — 38 ἔξω τοῦ ἀγῶνος : ἐξαγωνίσις. — 38-39 ἰ[σ]χυρίζεσθαι, conjecturé par Wolf : διίσχυρίζεσθαι. — 41 δράμον : δρόμον. — 44 ἔχετε : ἔξετε. — 47-49 [μελλόντων] μὲν τῶν ἀδικ[ημάτων ὀργι]ζεσθαι, γεγυ[ότων δὲ οὐκέτι] φροντίζ[ειν] : μελλόντων μὲν γίνεσθαι τῶν ἀδικημάτων προαισθάνεσθαι καὶ ὀργίζεσθαι, γεγυόντων δὲ οὐκέτι φροντίζειν.

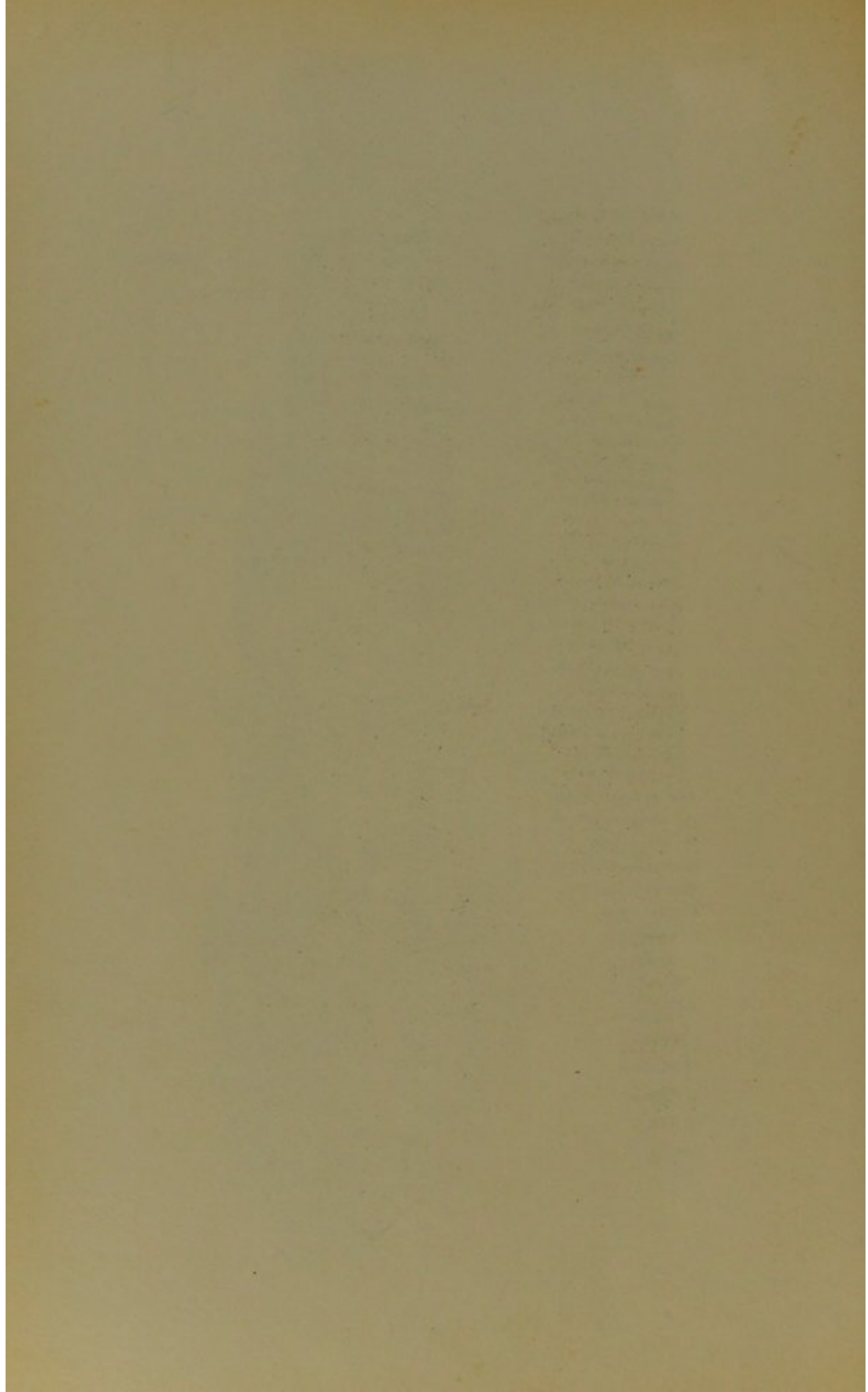
Colonne III. — 4 ἀφήτε : ἀφιῆτε. — 8 αἴσται : ἔσται. — 10 ὦ (Ἄ)θηναῖοι : ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι. — Ib. τοὺς μὲν νόμους : τοὺς νόμους

μὲν. — 14 αἰν[ίστε] : ἐνίστε. — Ib. τὰς probablement omis. —  
 15-16 τὸ αἴτιον : τὰς τούτων αἰτίας. — 18-20 Probablement : [οὔτε  
 κέρδους] ἀδίκου εἵ[νεκα] : οὔτε κέρδους ἕνεκ' ἀδίκου. — 24-25 ἐπιδέξ[ιοι  
 δ'οἶμαι ἐτέρων] μᾶλλον φύντες, εἰκότως : ἐπιδέξιοι δ'οἶμαι φύντες ἐτέρων μᾶλ-  
 λον, εἰκότως. — 31 ἄγεσθαι : ὑπάγεσθε. — 26 [κατηγορ]οῦ[ντων] : κατη-  
 γόρων. — 46 οτε : οὔτε. — 48 αἰτέαι[ς] : αἰτίαις.

Colonne IV. — 2 ἡ δὲ δημοκρατία : καὶ ἡ δημοκρατία. — 3 [διαφ]-  
 θειρετας : διαφθείρεται. — 27 λέκεται : λέγεται. — 30 ἐπέπληξεν : ἐπέπληξε.  
 — 32 ἐκβλ[ασφήμησεν] : ἐβλασφήμησεν. — 30-32 [οὐ πο]λὺν χρόνον[υ  
 ἀπόρρητον τήν] Σπάρτην : οὐ πολὺν χρόνον τὴν Σπάρτην ἀπόρρητον.







## II

### Fragments du livre II de Thucydide. PG 257.

(Planche II, a et b.)

Sur les deux côtés d'une feuille de codex en papyrus. Le texte, en onciale très régulière, semble remonter, par le type de l'écriture, à la fin du 2<sup>me</sup> siècle ou au commencement du 3<sup>me</sup>.

Il reste du recto :

- 1° La partie droite de la dernière colonne de la page gauche.
- 2° La partie gauche de la première colonne de la page droite.

Du verso :

- 3° Quelques lettres à la fin d'un petit nombre de lignes appartenant à la partie droite de la dernière colonne de la page gauche.
- 4° La partie gauche de la première colonne de la page droite.

Pour la place de ces fragments dans le contexte, l'ordre est le suivant :

- I. Verso, page droite (N° 4), Livre II, chap. 2.
- II. Recto, page gauche (N° 1), Livre II, chap. 5.
- III. Recto, page droite (N° 2), Livre II, chap. 13.
- IV. Verso, page gauche (N° 3), Livre II, chap. 15.

On avait donc plié la feuille, le côté recto du papyrus en dedans. La chose est d'ailleurs facile à constater matériellement par la marque encore très visible du pli. Ce qui paraît singulier, c'est que les lignes de la page gauche, d'un côté comme de l'autre, finissent juste au pli de la feuille, et que, de là au commencement des lignes de la page droite, il n'y ait, au recto et au verso, qu'un centimètre d'intervalle.

Nous constatons que le nombre des lettres par ligne était de 19 en moyenne. En nous servant de cette donnée pour mesurer, dans le texte de Thucydide, ce qui nous manque entre les fragments I et II, parties des deux colonnes extrêmes d'un seul et même feuillet, nous comptons environ 156 lignes. Entre III et IV, qui appartiennent aux colonnes extrêmes du feuillet adjacent, nous mesurons une lacune un peu plus étendue; cela tient à ce que tout le haut de IV est effacé. Entre II et III enfin, il manque plus du double. Si l'on tient compte de la juste proportion que devaient présenter la hauteur et la largeur du manuscrit, on expliquerait assez bien les faits, en supposant que la page avait trois colonnes de trente-deux lignes chacune, le feuillet ayant six de ces colonnes et la feuille en ayant douze.

Calculées d'après la hauteur (8 cm. 2) et la largeur (2 cm. 50) de nos fragments, avec un intervalle d'un centimètre entre les colonnes et un bord extérieur de 2 centimètres, les dimensions du codex seraient à peu près de 20 cm. de haut sur 28 cm. 50 de large, ce qui n'aurait rien que de très normal.

Quant à l'intervalle entre II et III (chapitres 5-13), le texte correspondant remplirait juste les douze colonnes d'une feuille entière placée en dedans de celle dont il nous

reste un morceau. Cette feuille était certainement la dernière, la plus intérieure du cahier.

On remarque dans le papyrus, en plusieurs endroits, la barre en surcharge remplaçant un  $\nu$  final au bout de la ligne. L'emploi régulier de l' $i$  ascrit n'est pas certain.

## I

## Livre II, chap. 2.

- (εἰσῆλθον περὶ πρῶτον ὕ)-  
 -πν[ον ξὺν ὅπλοις, ἐς Πλα]-  
 ταί[αν τῆς Βοιωτίας, οὖσαν]  
 Ἄθην[αίων ξυμμαχίδα].  
 ἐπηγά[γοντο δὲ καὶ ἀνέωι]  
 5 -ξαν τὰ[ς πύλας Πλαται]-  
 -ῶν ἀνδ[ρες Ναυκλειίδης]  
 τε καὶ οἱ[ μετ' αὐτοῦ, βουλό]-  
 -μενοι [ιδίας ἔνεκα δυνά]-  
 -μειως ἀ[νδρας τε τῶν πολι]-  
 10 -τῶν τ[οὺς σφίσιν ὑπεναν]-  
 -τίου[ς διαφθεῖραι, καὶ τὴν]  
 πό[λιν Θεβαίους πρὸς]-  
 [ποιῆσαι. ἔπραξαν δὲ ταῦτα]  
 δι' [Εὐρυμάχου τοῦ Λεον].  
 15 τι[α]δ[ου, ἀνδρὸς Θεβαίων]  
 δυν[ατωτάτου· προιδόν]-  
 τ[ες γὰρ οἱ Θεβαῖοι ὅτι]  
 . . . . .

## II

## Livre II, chap. 5.

- [πορευόμενοι τε ἐ]ν ὑετῶι  
 [καὶ τὸν ποταμὸ]ν μόλις  
 [διαβάντες καὶ] τὸν ποτα-  
 -[μὸν ὕστερον] παρέγενον-  
 5 -[το, ἤδη τῶν ἀ]νδρῶν τῶν  
 [μὲν διεφθαρ]μένων, τῶν  
 [δὲ ζώντων ἐ]χομένων.  
 [Ὅς δ' ἤισθοντο] οἱ Θεβαῖται  
 [τὸ γεγενημέν]ον, ἐπε-  
 [βούλευον τοῖς ἐξ]ω τῆς πό-  
 -[λειως τῶν Πλαται]ῶν ἡ-  
 -[σαν γὰρ καὶ ἀνδρῶ]ποι κα-  
 -[τ' ἀγροὺς καὶ κατασ]κευή,  
 [οἷα ἀπροσδοκῆ]του κακοῦ  
 15 [ἐν εἰρήνῃ] γενομένου ἔ-  
 16 -[βούλοντο γὰρ σφίσι]ν, εἴ τι-  
 -(να λάβοιεν, ὑπάρχειν κ. τ. λ.)

## III

## Livre II, chap. 13.

- (λέγων τὴν ἰσχὺν αὐτοῖς ἀπὸ τούτων εἶναι τῶν)  
 [χ.]ρη[μάτων τῆς προσόδου],  
 τὰ δὲ [πολλὰ τοῦ πολέμου]  
 γνώμ[ηι καὶ χρημάτων]  
 περι[ουσίαι κρατεῖσθαι].  
 5 ἤαρσ[εῖν τε ἐκέλευε προσ]-  
 -ίοντ[ων μὲν ἑξακοσί]-  
 -ων τ[αλάντων ὡς ἐπὶ]  
 τὸ πο[λὺ φόρου κατ' ἐνιαυ]-  
 -τὸν ἀ[πὸ τῶν συμμάχων]  
 10 τ[ῆι πόλει ἄνευ τῆς ἀλ.]-  
 -λ[ῆς προσόδου, .....]

Aux lignes 13 et 14, traces d'initiales.

## IV

## Livre II, chap. 15.

Quelques lettres éparses. Sur deux lignes seulement elles sont assez visibles pour permettre de déterminer la place du fragment dans le contexte.

- [οῦ]-  
 -[τω σκευασάντω]ν Ἐν[νεα]-  
 -κρούνοι καλοῦ]μένη[ι, τὸ]  
 (δὲ πάλαι φανερωῶν κ. τ. λ.)

Les différences qu'on entrevoit entre le texte du papyrus et celui de nos codices sont peu nombreuses. Je les note dans l'ordre des fragments.

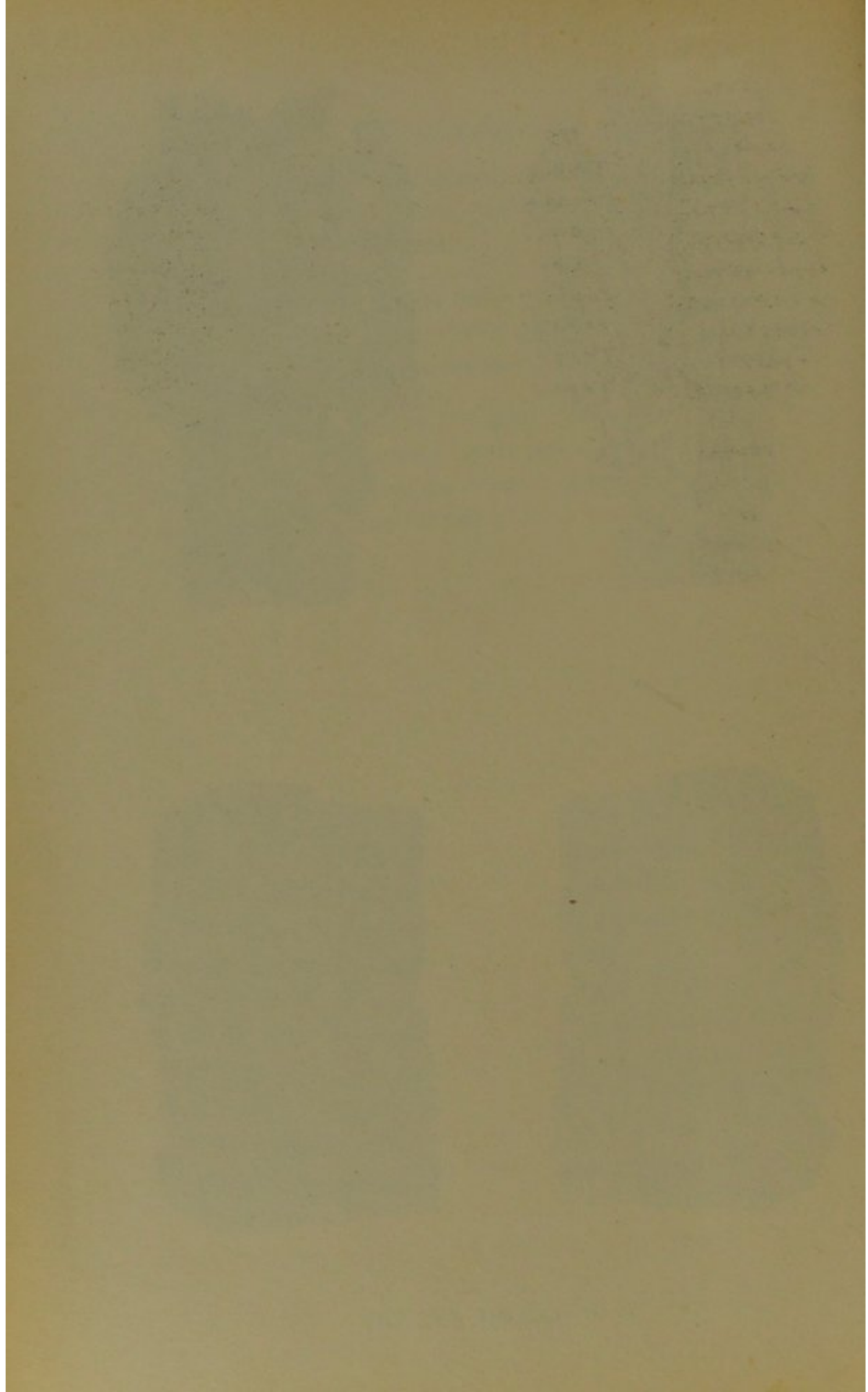
I. — 17 Le nombre des lettres n'étant que de 17 (dont deux *ο* et deux *ι*), il est probable que, si la ligne s'arrêtait bien à *προς*, elle portait *τοῖς Θεβαίαις*.

II. — 3-4 Le copiste a répété indûment les mots *τὸν ποταμὸν*. Il s'en est aperçu après coup : les sept dernières lettres de la ligne 3 sont surmontées de points. — 18-19 *κατὰ ἀγρούς*] d'après le nombre des lettres ; nos codices ont *κατὰ τοὺς ἀγρούς*.

---







### III

#### Fragments de la I<sup>re</sup> Philippique de Démosthène. PG 258.

(Planche II, c et d.)

Sur le recto et le verso d'un morceau de parchemin (hauteur : 7 cm., largeur : 4 cm. 50). Le texte recto (§ 26) appartenait à la dernière colonne d'une page, le texte verso (§ 29) à la première colonne de la page suivante.

La ligne comptait de 21 à 26 lettres. Entre la fin du texte recto et le commencement du texte verso, il manque environ 15 lignes, ce qui donne 27 lignes pour chaque colonne.

L'écriture est une onciale ronde très soignée. C'est au 4<sup>me</sup> ou au 5<sup>me</sup> siècle que remontent ces fragments de Démosthène.

## Recto.

§§ 26-27.

- [οἱ λοιποὶ τὰς πομπὰς πέμπουσιν]  
 [μετὰ τῶν ἰε]ροποιῶν ὥ[σπερ γὰρ οἱ  
 [πλάττοντες] τοὺς πηλί[νους εἰς]  
 [τὴν ἀγορὰ]ν χειροτονεῖ[τε τοὺς]  
 5) [ταξίαρχ]ους καὶ τοὺς [φυλάρχους,  
 [οὐκ ἐ]πὶ τὸν πόλε[μον. Οὐ γὰρ ἐ]-  
 -[χρῆν], ὦ, ταξίαρχους [παρ' ὑμῶν,  
 [ἱππάρ]χους παρ' ὑμῶ[ν, ἄρχοντας]  
 [οικείου]ς εἶναι, ἢ ἢ [ὡς ἀληθῶς]  
 10) [τῆς πό]λεως ἢ δύναμ[ις; ἀλλ' εἰς μὲν]  
 [Λῆμνο]ν τὸν παρ' ὑμῶ[ν δεῖ πλεῖν,  
 [τῶν δ' ὑπὲρ] τῶν [τῆς πόλεως κτη]-  
 -(μάτων ἀγωνιζομένων κ. τ. λ.)

## Verso.

§§ 28-29.

- (εἴκοσιν εἰς τὴν ναῦν μυαῖ τοῦ μηνός)  
 [ἐκάστ]ου, στρατιώτ[αις δὲ δισχι]-  
 -[λίαις το]σαῦτα ἕτερα, [ἵνα δέκα]  
 [τοῦ μηνός] δραχμὰς ὁ στρ[ατιώτης]  
 [σιτηρέσιο]ν λαμβάνῃ, το[ῖς δ' ἵπ]-  
 5) -[πεῦσι διακοσί]οις οὔσιν, ἐάν[τρι]-  
 -[άκοντα δραχμὰς] ἕκαστος λαμβ[ά]-  
 -[νῃ τοῦ μηνός, δώ]δεκα ταλάντα. [εἰ]  
 [δέ τις οἴεται μικ]ράν ἀφορμὴν [εἶ]-  
 -[ναι σιτηρέσιον] τοῖς στρατευ[ομέ]-  
 10) -[νοῖς ὑπάρχει]ν, οὐκ ἠρθῶ[ς ἔγνω]-  
 -[κεν ἔγώ γὰρ οἶ]δα σαφῶς ὅ[τι, τοῦ]-  
 -[τ' ἂν γένηται, τὰ]λοιπὰ πρ[οσπορι]-  
 -(εἰ αὐτὸ τὸ στράτευμ' ἀπὸ τοῦ πολέμου)

Variantes du texte collationné sur celui de Σ.

Recto. — 7 Avant ταξιάρχους, les mots ἄνδρες Ἀθηναῖοι ont été sautés. Ce qui s'explique très naturellement si, dans l'original, ces mots étaient figurés par une abréviation en surcharge, comme Ἀθηναῖοι dans le papyrus d'Eschine. — 11 τὸν ἵππαρχον manque; ce terme n'est pas absolument nécessaire au sens, le contexte permettant de le sous-entendre.

Verso. — 2 τσαῦτα ἕτερα : Σ τσαῦθ' ἕτερα. — 2-4 [δέκα τοῦ μηνός] δραχμὰς ὁ στρ[ατιώτης σιτηρέσιον] : Σ δέκα τοῦ μηνός ὁ στρατιώτης δραχμὰς σιτηρέσιον. — 8 Il y avait certainement εἶναι, comme dans Σ. — 12 [τά] λοιπὰ προ[σποριεῖ αὐτό] : Σ προσποριεῖ τὰ λοιπ' αὐτό.

Actes relatifs à la circoncision des prêtres en Egypte.  
PG 260, 261, 262.

(Planche III.)

Un papyrus de la bibliothèque de Strasbourg (N<sup>o</sup> 60) a fourni à M. Reizenstein, il y a quelques années, la matière d'intéressantes recherches sur la περιτομή égyptienne<sup>1</sup>. Dans le 2<sup>me</sup> volume de l'*Archiv für Papyrusforschung* (1902, 1<sup>er</sup> fascicule), M. Wilcken<sup>2</sup> a reproduit le texte de Strasbourg, revu avec soin sur le papyrus, et il a transcrit à la suite deux pièces de la collection de Berlin (BGU 347 et 185) relatives au même sujet. Enfin, depuis la publication de l'article de M. Wilcken, cette littérature s'est enrichie en 1907 de deux éléments nouveaux, les papyrus 292 et 293 de Tebtunis (T. P., II vol., pages 58-63). Nous venons la grossir à notre tour d'un certain nombre de fragments trouvés dans la collection de Genève. Ils proviennent de trois pièces différentes, datant de la même époque. Il s'agit dans toutes les trois de la circoncision de jeunes sujets qu'on voulait faire entrer régulièrement

<sup>1</sup> R. REIZENSTEIN, *Zwei religionsgeschichtliche Fragen nach ungedruckten griechischen Texten der Strassburger Bibliothek*. Strasbourg, Trübner, 1901.

<sup>2</sup> U. WILCKEN, *Die ägyptischen Beschneidungsurkunden*.

dans l'ordre sacerdotal. Très probablement, elles sont sorties d'un seul et même recueil.

Avant de transcrire ces textes, il ne sera pas inutile de rappeler la procédure suivie pour la circoncision des aspirants à la prêtrise. Cette procédure, que les documents déjà connus avaient permis d'établir, a été très bien décrite dans ses phases successives par les éditeurs des papyrus de Tebtunis (T. P., II, p. 59).

1° Le père ou la mère du candidat, à leur défaut telle autre personne qualifiée, recourt au stratège du nome et lui demande sa recommandation pour le grand prêtre d'Égypte. Exemple : le papyrus 292 de Tebtunis.

2° Le stratège s'adresse au collège des prêtres de la localité et s'informe auprès d'eux si le candidat remplit les conditions requises.

3° Le collège des prêtres locaux répond au stratège. Leur témoignage peut être appuyé par celui d'autres prêtres plus élevés dans la hiérarchie. Exemple : le papyrus 293 de Tebtunis.

4° Le stratège remet aux requérants, pour le grand prêtre d'Égypte, une lettre exposant leur demande. Il y certifie que les conditions requises sont remplies par le candidat et que l'on a satisfait à toutes les formalités d'usage.

5° Le candidat est conduit devant le grand prêtre, qui lit ou se fait lire la lettre du stratège, s'assure que le candidat a été dûment examiné et ordonne de procéder à la circoncision.

Pour chaque cas particulier, on dressait un procès-verbal, qui prenait place dans les *ὑπομνηματισμοί*, soit dans le mémo-

rial du grand prêtre. Le texte de Strasbourg et ceux de Berlin sont des extraits plus ou moins abrégés de ce mémorial. Et telle est aussi la provenance de nos fragments ; mais ils sont d'une rédaction plus complète, fort peu différente probablement de celle des *ὑπομνηματισμοί*.

De la première de nos trois pièces à la seconde, l'analogie est frappante. Le rédacteur ou les rédacteurs avaient sous les yeux un formulaire unique qu'ils ont suivi fidèlement. Quand le texte varie, cela tient presque toujours à la différence des noms et du nombre des individus cités. La ressemblance s'étend à l'écriture, une cursive régulière et soignée, dont le type trahit un seul et même copiste, et aussi à la longueur des lignes.

Les deux pièces<sup>1</sup> dérivent de procès-verbaux dressés la même année, le 19 du règne d'Antonin-le-Pieux (155-156 de J.-C.). Elles sont antérieures aux autres textes relatifs à la *περιτομή*, celui de Strasbourg datant de l'an 159, ceux de Berlin de 170 et de 185, ceux de Tebtunis de 187(?) et de 189-190. L'*ἀρχιερέυς* est Claudius Agathoclès. D'après le papyrus de Strasbourg, c'était en 159 Flavius Mélas, lequel portait déjà le titre en 146, au témoignage d'un papyrus inédit de Vienne cité par M. Wessely. Le sacerdoce d'Agathocle ayant commencé en 146 au plus tôt, pour durer au moins jusqu'en 155, forme donc comme une parenthèse dans celui de Flavius Mélas. A cause de l'étrangeté du cas, on s'était demandé si le passage du texte de Vienne avait été bien lu ; nos fragments dissipent ce doute.

Quant à notre troisième et dernière pièce, extrêmement

<sup>1</sup> Je remercie ici M. Victor Martin, qui m'a signalé la nature du texte de ces deux pièces et m'a soumis, pour l'une et l'autre, un premier essai de déchiffrement.

incomplète, nous n'en trouvons pas la date précise. Mais elle a été rédigée aussi sous le règne d'Antonin et le sacerdoce d'Agathoclès. Il se peut que l'écriture soit d'un autre copiste.

Pour restituer en partie les textes de Genève, nous avons utilisé celui des documents similaires déjà connus. Toutefois, c'est surtout la comparaison de nos fragments entre eux qui nous a servi.

## I

P. Gen. 260. Deux morceaux, l'un de 16 cm. de hauteur sur 9 cm. 5 de largeur, l'autre de 15 cm. 5 sur 19 cm. 5. Ils se superposent presque exactement; le premier contenant le haut, le second le bas du texte conservé, qui appartient à la partie droite de l'acte. Bord de 2 cm. à droite, de 2,5 en haut, de 3,5 en bas. Dans le texte, ratures et surcharges. Je mets entre crochets [—] les passages raturés. Les lettres imparfaitement lisibles sont pointées par dessous.



[Πακύσεως .....  
 [..... προσγαγόντος .....ην και Ἄνχῶφιν] και Στοτοήτιν υἱούς έαυ-  
 [του] ..... [.....ην και Ἄνχῶφιν και Στο-  
 [και αξιώσαντος επίτραπῆναι περιτεμεῖν αὐτούς διά] τὸ παρατεθεῖσθαι τὰ του γέ-  
 -[νους ἀποδείξεις τῶ του νομου βασιλικῶ και ἀναγνωσθείς]ης ἐπιστολῆς Θεοδώρου  
 5 [του και Πολεμαίου γρ(αμματέως) βασιλικῶ Ἄρσινότου νομου μερίδ(ος)] Θεμιστου οὗτοις ἐχούσης  
 [..... Θεόδωρος ὁ και Πτο]λεμαί(ος) γρ(αμματεὺς) βασιλικῶ (sic) διαδε-  
 -[χόμενος και τὰ κατά τήν στρατηγίαν Ἀγαθοκλεῖ τῶ τιμι]ωιάτῳ χαίρειν. Πακῦσις  
 [..... μητρὸς Σα]ταβούτος ἐ|ρ|εὺς τρίτης φυ(λῆς)  
 [..... και τῶν συννάων] Θεῶν ἐρ|ο|ῦ λο|γ|ίμου του ὄν-  
 10 [-τος ἐν κόμῃ..... τῆς Θεμιστου μερίδ(ος) του Ἄρσιν(οῦ) νομ(εῦ)] βουλευμένο[ς ἐρα]τικῶς  
 [περιτεμεῖν τοὺς υἱούς έαυτου] .....ην και Ἄνχῶφιν και Σ|τοτ|ο|ήτιν ἐκ μητρὸς Θεα-  
 [..... παρέθετο εἰς ἀπόδ]ειξιν του εἶναι ἱερατικῶ  
 [γένους ἀντίγραφον τῆς κατ' οἰκίαν ἀπογρ(αφῆς) τῆς γενομένη]ης θ' (ἔτει) Ἄντωνεῖνου του  
 [κυρίου ἡμῶν ἐπεσκευεμένον ἐκ τῆς βιβλιοθήκης τ]ῆς τῶν του νομου δημοσί-

- 15 -[ων και ὁμοίως τοῦ ὑπομνήματος τῆς. (ἔπει) γενομένης ἐπιγεννήσεως τῶν παιδῶν  
 [..... Πετεσούχου τοῦ καὶ Π[τ]ολεμαίου Ὀνωτόφωρος  
 II [στολιστοῦ Σούχου Θεοῦ μεγά(λου) μεγά(λου)] κα[ι] τῶν συννάων Σ[ε]ῶν καὶ διαδόχου προφητεί-  
 -[ας τῶν ἐν Ἀρσιναιτῶν πόλει Θεῶν καὶ ..... Π[α]νεφρέμωτος τοῦ Ὡρου καὶ Σαταβούτος Ὡ-  
 -[ρου τοῦ Σαταβούτος καὶ ..... τοῦ Ἀ[ν]χῶφωτος καὶ Τεσενούφωτος Τεσενούφωτος  
 [τοῦ ..... τῶν] β' ἱερέων τῆς κώμης. γράφω σοι, τιμιώτατε, παραγ-  
 20 -[γείλας αὐτῷ ἐλθεῖν ἐπὶ σε μετὰ τῶν παιδῶν. εἰσὶν μέντοι πρὸς τὸ ἐνεστός εἰ] (ἔτος) τοῦ  
 [κυρίου ἡμῶν Ἀντωνίνου] Καίσαρος κατὰ τὴν ὡς πρόκειται γενομένην αὐτῶν ἐπι-  
 -[γέννησιν ὁ μὲν ..... ἔτων ἡ', ὁ δὲ Ἀνχῶφωτος ἔτων ε', ὁ δὲ Στοτοῆτις ἔτων β'. ἐρρά(σθαι) σε  
 [εὔχουμαι. Ἔτους εἰ] Ἀντοκρά[το]ρος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδρια[νοῦ] Ἀντωνίνου Σ[ε]β[ασ]τοῦ  
 25 [Εὔσεβους .....] μετὰ τὴν ἀνάγνωσιν Ἀγα[θ]οκλήος ἐπίθετο εἴ τινα σημεῖα ἔχουσιν  
 [οἱ παῖδες ἐπὶ τοῦ σώματος]. Γ[α]ρ Ἰμούθου ἱερογραμματέ[ως] εἰπόν-ος ἀσήμους αὐτοὺς εἶναι, Κλάυδιο(ς)  
 [Ἀγαθολῆος ἀρχιερεὺς καὶ] ἐπὶ τῶν ἐν Αἰγύπτῳ ἐ[ε]ρῶν π[α]ρασ[η]μειωσάμενος τὴν ἐπιστολὴν τῷ  
 [Παύσει εἶπεν \* καθάπερ ἀ]ξιῖς οἱ υἱοὶ σου [.....] καὶ Ἀνχῶ[φ]ωτος καὶ Στοτοῆτις περι-  
 -[τεμνέσθωσαν κατὰ τὸ ἔθος].

Il manque les premières lignes, où se trouvaient indiqués, d'abord l'année du règne, les noms de l'empereur régnant, le mois et le jour, puis le nom de Pacusis, père des trois candidats présentés au grand prêtre, les noms du père et de l'aïeul de Pacusis, les titres et qualités de celui-ci, et le nom, avec certains compléments, de la mère des enfants. C'est par la désignation du troisième des fils de Pacusis, Stotoetis, que commence le texte conservé. Le nom du deuxième, Anchophis, se lit en entier, sous une rature, à la ligne 2, où le copiste avait récrit indûment une partie de la ligne 1; il figure d'ailleurs aussi aux lignes 22 et 28. Quant au nom du troisième, on ne le lit nulle part.

Aux lignes 3-4, une phrase de formulaire, qu'on retrouve dans le papyrus de Strasbourg ll. 5-6 et dans BGV ll. 5-6, mentionne la demande de Pacusis et le dépôt entre les mains du stratège des pièces attestant que les candidats sont de souche sacerdotale. Il est constaté ensuite (ll. 4-5) que lecture a été faite par l'ἀρχιερέως ou devant lui, de la lettre de Théodore, le grammate royal pour le district de Thémiste, auquel ressortit la κόμη du postulant et de ses fils.

Après quoi, vient la teneur même de cette lettre (ll. 5-25). Puis c'est (ll. 25-29) la question posée par l'ἀρχιερέως à l'hiérogammate : les candidats ont-ils des marques, des signes particuliers sur le corps ? et, sur sa réponse négative, l'ordre de circoncision donné par l'ἀρχιερέως.

Pour relever quelques-uns des points intéressants de la lettre du grammate royal, on voit d'abord (ll. 12-15) que l'origine sacerdotale des candidats est justifiée, en premier lieu, non par leur propre état civil, mais par celui de leurs

parents. La *κατ' οίκον απογραφή*, dont un extrait conforme a été remis au grammate royal, date en effet de la 9<sup>me</sup> année du règne d'Antonin, époque où aucun des fils de Pacusis n'était encore né. C'est subsidiairement que la preuve directe est donnée : Théodore a reçu copie de la déclaration relative à leur *ἐπιγέννησις*.

Les prêtres qui ont certifié sous serment l'origine du père et de ses fils (ll. 16-20) ne sont pas tous, ni même pour la plupart, du collège local de la *κόμη*. Comme dans le papyrus de Strasbourg, on a invoqué un témoignage plus haut ; avant les prêtres de la *κόμη*, la lettre cite en tout cas un des grands dignitaires ecclésiastiques du nome, stoliste du dieu Suchos et *διαδοχος προφητείας* des dieux d'Arsinoé. Et c'est le même personnage que dans ce papyrus : Petesuchos, dit Ptolémée, fils d'Onnophris. Mais, dans le texte de Strasbourg, il est l'unique témoin, en dehors des prêtres de la *κόμη*, tandis qu'ici, il y en a encore au moins deux qui ne sont pas de simples collègues de Pacusis.

Les trois candidats sont âgés de 8, 5 et 2 ans (l. 23). X est né en 146-147. Anchophis en 149-150, Stotoetis en 152-153. Malgré la grande différence d'âge entre le premier et le dernier, leur naissance à tous les trois n'a fait l'objet que d'une seule déclaration d'*ἐπιγέννησις*. Les Egyptiens n'étaient pas toujours pressés de remplir cette formalité. Dans les papyrus de Berlin n<sup>os</sup> 28, 110 et 111, les sujets déclarés ont 2, 4 et 7 ans, celui dont il est question dans le recueil des papyrus de Genève, n<sup>o</sup> 33, en a 5. Si l'aîné des fils de Pacusis a été déclaré en même temps que son plus jeune frère, il était alors dans sa huitième année au moins.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'âge de ces

enfants, c'est qu'il leur permette déjà d'être circoncis. S'appuyant sur le témoignage de S<sup>t</sup>-Ambroise, avec lequel s'accorde celui de Philon<sup>1</sup>, M. Reizenstein (*op. cit.*, p. 14), suivi par M. Otto (*Priester und Tempel in Hellenistischen Ägypten*, p. 215), a soutenu que la circoncision sacerdotale n'était pas pratiquée en Égypte avant l'âge de 13 ans révolus et il a considéré cette pratique comme une sorte de préparation au mariage. Le papyrus de Tebtunis avait ébranlé cette double thèse en apportant l'exemple d'une circoncision opérée sur un enfant de 7 ans; notre texte l'écarte d'une manière définitive en montrant, non seulement que ce n'est pas là un exemple isolé, mais qu'on pouvait circoncire des enfants de 5 et même de 2 ans.

## II

PG 261. Un seul morceau. Hauteur, 16 cm.; largeur, 7 cm. A gauche, un bord de 2 cm. 5.

<sup>1</sup> Voir l'article de M. Paul WENDLAND : *Die hellenistischen Zeugnisse über die ägyptische Beschneidung*, dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, II vol., 2<sup>me</sup> fasc., pp. 23-28.

..... [παρέθετο εἰς ἀπόδειξιν]

[τοῦ εἶναι ἱερατικοῦ γένους ἀντίγραφον τῆς κατ' οἰκίαν ἀπογο(αφῆς) τῆς γενομένης θ' (ἔτους)]

[Ἄν]τωνεῖ[νου τοῦ κυρίου ἡμῶν ἐπεσκεμμένον ..... ἐκ τῆς βεβηλοθήκης τῆς τῶν τοῦ]

[νο]μοῦ θ[ημοσίων καὶ ὁμοίους τοῦ ὑπομνήματος τῆς .. (ἔτους) γενομένης ἐπιγεννήσεως]

[τῶ]ν παίδων ε[..... Πεπεσούχου τοῦ καὶ Πτολεμαίου Ὀυνώφρεως]

[στο]λιστοῦ Σούχ[ου Θεοῦ μεγά(λου) καὶ τῶν συννάων Θεῶν καὶ διαδόχου προφητείας]

5) [τῶ]ν ἐν Ἄρσιναι[τῶν πόλει Θεῶν καὶ ..... καὶ Σαταβούτος]

[Ὡρο]ν τοῦ Σαταβ(ούτος) καὶ .....]

-φρεως καὶ Ἄρπαγ[άθου, ..... τῶν. ἱερέων τῆς κώμης. γράφω σοι]

τιμιώτατε, πα[ραγγείλας αὐτῷ ἐλθεῖν ἐπὶ σε μετὰ τῶν παίδων. εἰσὶν μέντοι πρὸς]

τὸ ἐνεστός θ' (ἔτος) [τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἄντωνεῖνου Καίσαρος κατὰ τὴν οἷς πρόκειται]

10) γεν[ο]μένην αὐ[τῶν ἐπιγέννησιν ὁ μὲν ..... ἐτόν. ὁ δὲ ..... ἐτόν.]

ἐρ[ρω]σθαι σε εὐχομ[αι. ἔτους εἴ] Ἀυτοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανού]

[Ἄν]τωνεῖνου Σε[βα]στοῦ Εὐσεβοῦς ..... μετὰ τὴν ἀνάγκωσιν Ἀγαθολῆς ἐπύ]-

θ[ε]το εἶ τινα σημεί[α ἔχουσιν οἱ παῖδες ..... ἱερογραμματέως εἰπόντος .....]

-ξαμεν οὐλὰς τοῦ θ[..... τὸν δὲ ...]

15) ἄσημον εἶναι, Κ[λαύδιος Ἀγαθολῆς ἀρχιερεὺς καὶ ἐπὶ τῶν ἐν Αἰγύπτῳ ἱερῶν εἶπεν].

εἰ ἄρα δύνανται [..... περιτεμνέσθωσαν]

[κατὰ τὸ] ἔθος.

L. 1. Il y avait sans doute un mot avant ou après *ἐπεσκεμμένον*, peut-être *ἀκριβῶς* ou un terme synonyme. — L. 6-7. Probablement *Τεσενούφειως Τεσενούφειως τοῦ Τεσενούφειως*, avec les deux mêmes premiers noms que dans I 19. Le nom de l'aïeul serait à restituer dans l. 20. — Peut-être à la ligne 3 y avait-il [*τῶν*] *παιδῶν ἐ[αυτοῦ. καὶ ὁμοσάντων]* *Πετεσούχου* *κ. τ. λ.* Un texte analogue, mais plus étendu, comblerait la ligne 16 de la 1<sup>re</sup> pièce : [*ἐαυτοῦ. καὶ ὁμοσάντων ἀληθῆ εἶναι ταῦτα Πετεσούχου κ. τ. λ.*]. Voir TP, II, p. 62, lignes 15-19 de la *προσφώνησις*.

Il ne nous reste que le commencement, plus ou moins intact, des dix-sept dernières lignes de l'extrait. Le texte prend au milieu de la lettre du stratège, à l'endroit où finit la ligne 13 de la pièce I.

Entre les deux documents, l'analogie allait, dans la plupart des passages, aussi loin que possible. Le même grand personnage, Petesuchos dit Ptolémée, stoliste du dieu Suchos, ouvre la liste des prêtres qui se portent garants de l'origine des candidats. Des autres prêtres, il en est au moins un, Satabus, fils d'Horus, fils de Satabus, qui revient également ici.

Le nom des enfants — ils paraissent avoir été au nombre de deux — n'est lisible nulle part, non plus que l'indication de leur âge. Mais, comme il est question de leur *ἐπιγέννησις*, il est certain qu'en l'an 154-155, époque où ils furent circoncis, aucun n'avait accompli sa 10<sup>me</sup> année, la dernière *κατ' οἰκίαν ἀπογραφή* avant cette date ayant eu lieu l'an 9 du règne, soit en 144-145. C'est une preuve de plus contre la thèse du minimum de 13 ans révolus.

Les lignes 14-16 enrichissent d'un fait inattendu nos renseignements sur la procédure suivie pour le *περιτομή*. Malgré la regrettable mutilation du texte, on voit qu'à la

question sacramentelle de l'ἀρχιερεύς : les enfants ont-ils des marques sur le corps? l'hierogrammate avait répondu que l'un d'eux portait des cicatrices, et que l'ἀρχιερεύς ne s'était pas cru pour cela obligé de renvoyer le candidat. C'est ce que suppose la réserve même contenue dans les mots *ei ἄρα δύνανται* de la ligne 16.

### III

PG 262. En six morceaux, dont quatre n'ont qu'un ou deux centimètres carrés de surface. L'écriture diffère un peu de celle de I et de II; elle est d'un type plus petit et plus cursif. Il y avait aussi des différences de rédaction, mais sans importance. L'écart des lignes est le même, ainsi que le nombre moyen des lettres par ligne.





A la ligne 17, le nombre moyen de lettres semblerait avoir été largement dépassé; mais le copiste avait d'abord sauté des mots dans le texte de ce passage, et les surcharges, dont deux sont encore lisibles, étaient sans doute plus nombreuses. Après σώματ[ος] traces de lettres. A la ligne 6, après τῶν παίδων, peut-être : [ἑαυτοῦ καὶ ὄμοισαν ἀληθῆ εἶναι ταῦτα]. Πετεσοῦχος κ. τ. λ.

Les fragments de cette pièce rentrent tous dans un cadre correspondant à celui des lignes 11-27 de I et contenant : 1° la lettre du stratège, moins l'adresse; 2° la fin du procès-verbal, moins la dernière phrase.

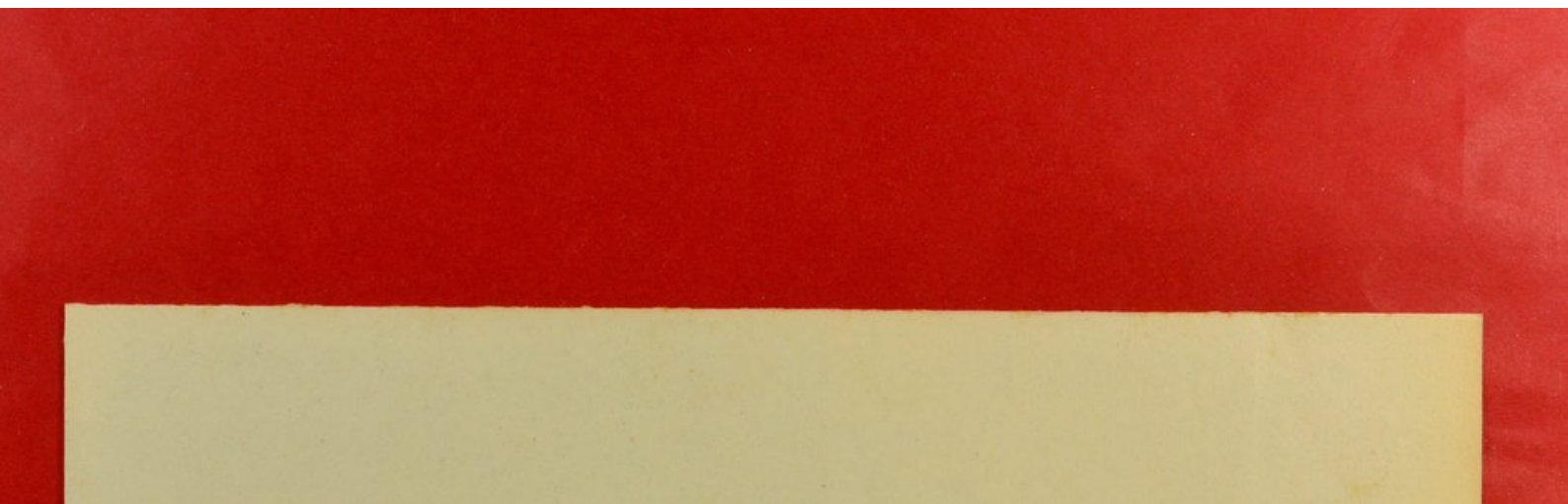
On ne retrouve pas l'indication de la date. Mais nous sommes toujours sous le règne d'Antonin, et c'est encore Claudius Agathoclès qui exerce les fonctions d'ἀρχιερέως. Le *terminus ante quem* est donc l'année 159. Les candidats, fils de Stotoetis, sont au nombre de deux. Nous connaissons le nom de l'aîné, Harpagathès, mais nous ignorons son âge. C'est le contraire pour le cadet. Très probablement, pour ne pas dire certainement, il est dans sa seconde année. L'α que nous lisons à la fin de la ligne 13, étant donnée la place que lui assignent les lettres encore lisibles des lignes 14 et 15, étant donnés aussi ses grandes dimensions et l'espace laissé en blanc dont il est précédé et suivi, ne peut guère être autre chose que le chiffre 1 après ἔτους. On voit par là combien s'abaisse le minimum d'âge requis pour la circoncision, et l'on voit aussi que celui de 13 ans constituerait plutôt l'exception.

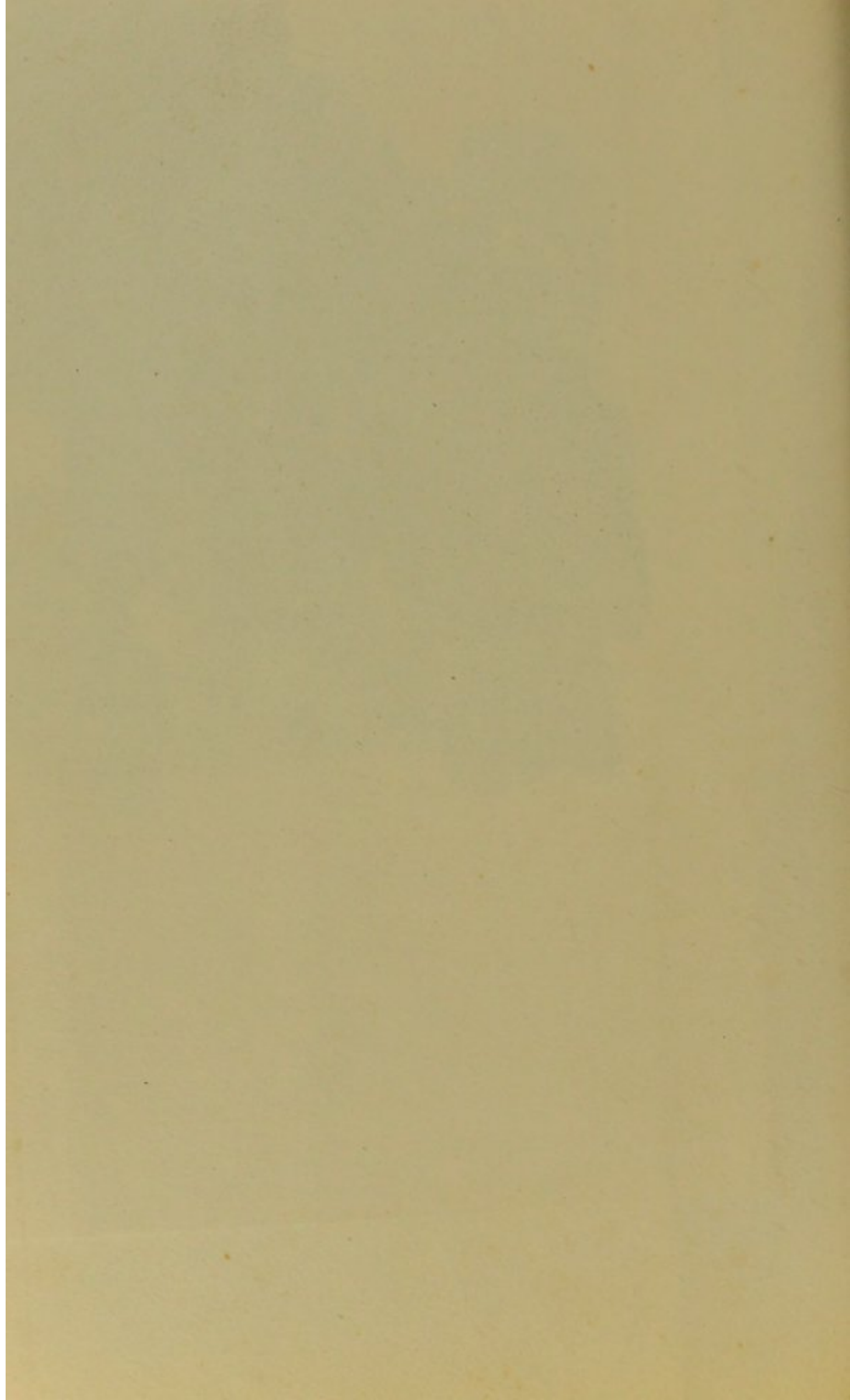
L'âge du second fils de Stotoetis rendrait vraisemblable, pour le περιτομή dont il s'agit ici, une date assez antérieure à l'an 159. Cette même année, en effet, ou l'année suivante, eut lieu la dernière κατ' οἰκίαν ἀπογραφὴ du règne d'Antonin; si cette échéance avait été très prochaine, Stotoetis l'aurait

sans doute attendue pour déclarer ses enfants, et il ne serait pas question d'ἐπιγέννησις dans notre pièce.

Dans une curieuse lettre, dont le papyrus 314 de Tebtunis nous a conservé le texte, nous voyons un certain Chéréas se plaindre de tout ce qu'il lui en a coûté pour soumettre son fils à la visite de l'ἀρχιερέως. Beaucoup d'Egyptiens en disaient ou en pensaient autant, nous pouvons en être sûrs. Il y avait le voyage, souvent très long, il y avait les difficultés et aussi les frais. On comprend que, dans les familles, on attendît volontiers d'avoir plusieurs enfants pour affronter la pénible épreuve.

---





**Un inventaire de fournitures de marine. PG 255.**

(Planche IV.)

Le texte ci-dessous soulève des problèmes de terminologie qui se recommandent à la sagacité des lexicographes. Il offre une certaine analogie avec celui du papyrus 344 de Berlin, mais il est bien plus riche encore en points d'interrogation. Tous deux datent du règne d'Antonin ; tous deux sont rédigés sous forme de lettre.

L'auteur de notre lettre — son nom a disparu — écrit à un certain Epaphrodite, pour lui envoyer l'inventaire détaillé d'un grand nombre d'articles qui lui ont été livrés par divers individus. Beaucoup de ces articles restent à définir ; mais il en est beaucoup aussi qui nous éclairent dorés et déjà suffisamment sur la nature et la destination de l'ensemble. Les mannes de poix et les faisceaux de cordages faisaient sûrement partie d'un matériel destiné à l'usage d'une flotte. Des navires marchands ou des vaisseaux de guerre ? Nous ne savons au juste. Mais bien des détails rendent la seconde hypothèse très probable. Dans le premier cas, les deux correspondants seraient de simples armateurs, dans l'autre, des fonctionnaires opérant

pour le compte de l'Etat, ou des fermiers responsables devant lui.

L'écriture est une cursive régulière et soignée. En maint endroit, il y a des trous dans le papyrus; mais ce qui complique surtout la lecture, c'est la nuance très sombre du fond, dont parfois celle des caractères se distingue malaisément. La pièce mesure 22 cm. de haut sur 22 de large. Elle était encadrée d'un bord de 3 cm. 50, qui est tombé en haut et à gauche. J'indique par des barres les traces de lettres.

.....ος Ε[π]αφροδίτωι τῶι φιλάττωι χαίρειν

- [Παρέλαβον] παρά Σωτηρίχου Πετεχῶντος δεκανοῦ κυλιστοῦς ἱμα-  
 -[τίων τεσ]σάρκοντα τέσσαρας, ἀποδέσμους παπυλιῶνων εἴκοσι, πίσ-  
 -[σης σφυρ]ίδας δέκα ἕξ, κίστας πέντε, σχοινίων συμμίκτων ἀντί-  
 5) -ων δεητοῦς τριάκοντα ἕξ, μόνα τριάκοντα δύο. καὶ παρά Διονυσίου  
 Εἰρηναίου παπυλιῶνων ἀποδέσμους δέκα ἕξ, κυλιστοῦς ἱματίων εἴ-  
 -κοσι τέσσαρας, κίστας τρεῖς, σχοινία βίβλινα σύμμικτα ἀπὸ εἴκοσι  
 ἐνὸς δέκα ἐννέα. καὶ παρά Πατκαπαῖς Πανιφνοῦτος παπυλιῶνων  
 ἀποδέσμους ὀκτώ, κυλιστοῦς εἴκοσι ὀκτώ, πίσσης ξηρᾶς σφυριδᾶς ἐν-  
 10) -[υ]έα --- [...] -- σφυρ[ιδ]ας δέκα τρεῖς κ[αί] ἄλλην κίστην πουλβεῖνων σολι-  
 -ων, κίστ[ας] τεσσαρ[ας, σ]χοινία βίβλινα σύμμικτα εἴκοσι. καὶ παρά Ὀνησί-  
 -μου Μα[...παπυ]λιῶνων ἀποδέσμους ὀκτώ, κυλιστοῦς ἱματ[ί]ων  
 [τ]ριάκοντα [...σχοι]νία σύμμικτα ἐννέα. καὶ παρά Ἄουτος Ἡρακλεῦς  
 [π]απυλιῶ[νων ἀπο]δέσμους ὀκτώ, π[ί]σσης ξηρᾶς σφυριδᾶς δέκα ἕξ, κυ-  
 15) -λιστοῦς [ἱματίων εἴ]κοσι ἕξ, κ[ίστας τρ]εῖς, σχοινία βίβλινα σύμμικτα δέκα  
 τέσσα[ρα. καὶ π]αρά Δ[.....] π[α]π[υλιῶ]νων ἀποδέσμους τεσσαρεσ-  
 -[καὶ]δεκα, [...π]ίσσης σφυριδᾶς ἐνδεκα, κυλιστοῦς ἱματίων δέκα,  
 σχοινία βίβλινα σύμμικτα ἑπτα. παρέλαβον δὲ παρά Σωτηρίχου Πε-  
 -τεχῶντος. δ[...ιστο]λῆς παπυλιῶνων ἀποδέσμους ὀκτώ. μιᾶς  
 20) μέντοι κίσ[της εὐρε]θείσης ἐ[σχι]σμένης, ὑποπτεύσας ἔλυσα πᾶσας, καὶ  
 εὐρέθησαν ἐ[ν... ] δέκα ἐννέα σιδήρου, σπάθαι διακόσιαι ἐνενήκοντα  
 ἕξ, καὶ ἐν ἑτέρᾳ κ[ίστη] κοτύλια καὶ ἡμικοτύλια ἀργύρου ἑκατὸν εἴκοσι, καὶ  
 ἐν τῇ αὐτῇ κίσ[τη...] εἰβα[...εἴ]κοσι ----- ἐν ἑτέρᾳ ἦσαν -- ιραι π[α]πυλιω-  
 -[ν]ων σιδήρου [διακ]όσιαι εἴκοσι μία, καὶ ἐν ἑτέρᾳ κίστη κόρακες ἑκα-  
 25) -τὸν ἐνενήκοντα, διπλαῖ ὁμοίως ἑκατὸν, ρίζια δύο σαλωτίων ἢ λα-  
 -βῶν καὶ ρί[...κ]ορακίων. ἐρρωσθαί σε εὐχομαι,

[ἔτους] β' (?) Ἄνω[νείνου Καίσα]ρος τοῦ κυρίου. ἐπέφ ζ'



Aux lignes 1-17, le correspondant d'Epaphrodite rend compte de six livraisons distinctes. Trois genres d'articles se retrouvent dans toutes : ce sont des rouleaux de hardes, *κυλιστοὶ ἱματίων*, des liasses de tentes, *παπυλίωνων ἀπόδεσμοι*, et des agrès, *σχοινία*. Des caisses, *κίσται*, renfermaient les articles de la première et de la seconde catégorie. Dans les livraisons de Soterichos (2-5) de Pascapais (8-11), d'Aus (13-17) et de X (17-19), d'autres caisses contenaient des mannes de poix, *πίσσης σφυρίδες*; dans la livraison de Pascapais, une caisse spéciale renfermait des coussins, *πολύβεινοι*. Les agrès, de différents calibres, *σχοινία σύμμικτα*, étaient à part; on les avait disposés par lots (*σύμμικτα ἀπὸ εἴκοσι ἐνός* (7-8)), ou par paquets (*ἄγχοι* (4-5)); il y en avait aussi des exemplaires détachés (*μόνα τριάκοντα δύο* (5)). Au reste, le procédé suivi dans la nomenclature varie souvent; certains détails, indiqués ici, sont là sous-entendus; il se peut qu'en plus d'un cas, les différences tiennent simplement à des omissions.

Aux lignes 19-20, il est question de tentes livrées par le même Soterichos qui a été nommé en premier lieu dans la liste. Ce n'est sans doute pas qu'elles aient été d'abord oubliées; mais il s'agit plutôt d'un mode particulier de livraison; le terme explicatif qui figurait à la ligne 19 ne pouvait guère être autre chose que *δι' ἐπιστολῆς*.

Aux lignes 20-26, un fait est mentionné dont nous ne démêlons pas la nature exacte. Le correspondant d'Epaphrodite, constatant qu'une des caisses était fendue, en a conçu des soupçons; il les a fait ouvrir toutes et, dans quelques-unes, il a saisi des objets qui, de toute évidence, y avaient été introduits frauduleusement. Par qui? A quel

moment et à quelle fin? Autant de points d'interrogation que notre texte laisse sans réponse. Epaphrodite n'avait pas besoin des explications dont nous regrettons l'absence, ce qui semble prouver que l'aventure n'était pas rare. Peut-être des employés avaient-ils trouvé commode de transporter aux frais de l'Etat des articles destinés à des particuliers. Une autre supposition est permise, qui d'ailleurs n'exclut pas celle-là. S'il s'est glissé de l'argenterie dans les caisses (l. 22), on y a mis aussi un nombre respectable de *σπαθαι*, article moins inoffensif. A la rigueur avec laquelle l'autorité romaine défendait aux Egyptiens l'usage d'armes offensives, devaient correspondre de leur part bien des tentatives et des manœuvres pour se soustraire aux effets de cette défense.

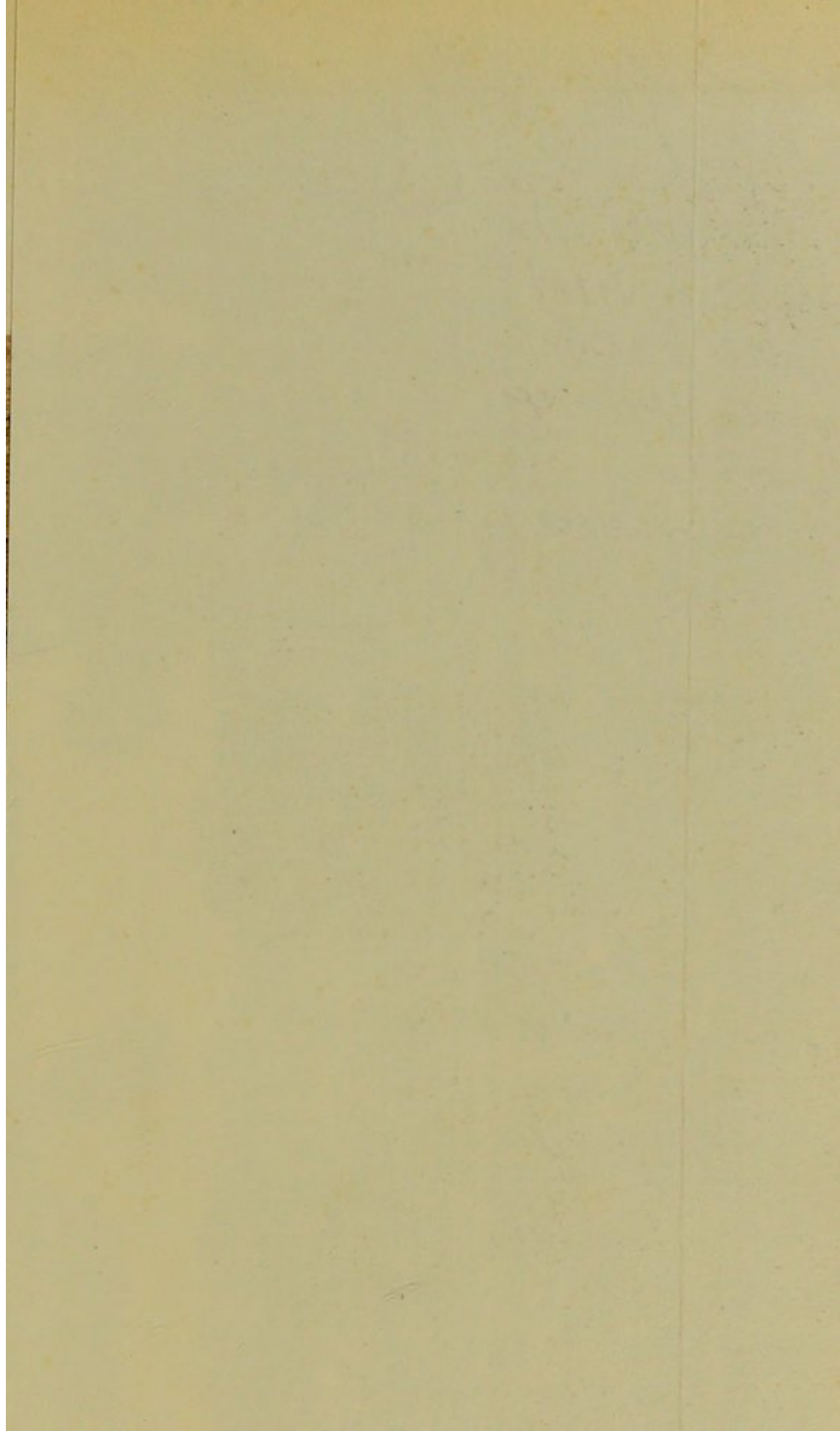
Le salut terminal *ἐρωῶσθαί σε εὐχομαι*, l. 26, est d'une autre main que le reste. C'est le correspondant d'Epaphrodite qui a tracé lui-même ces mots à la suite du texte qu'il avait dicté, tout comme un bureaucrate moderne appose sa signature au bas d'une pièce écrite par un expéditionnaire.

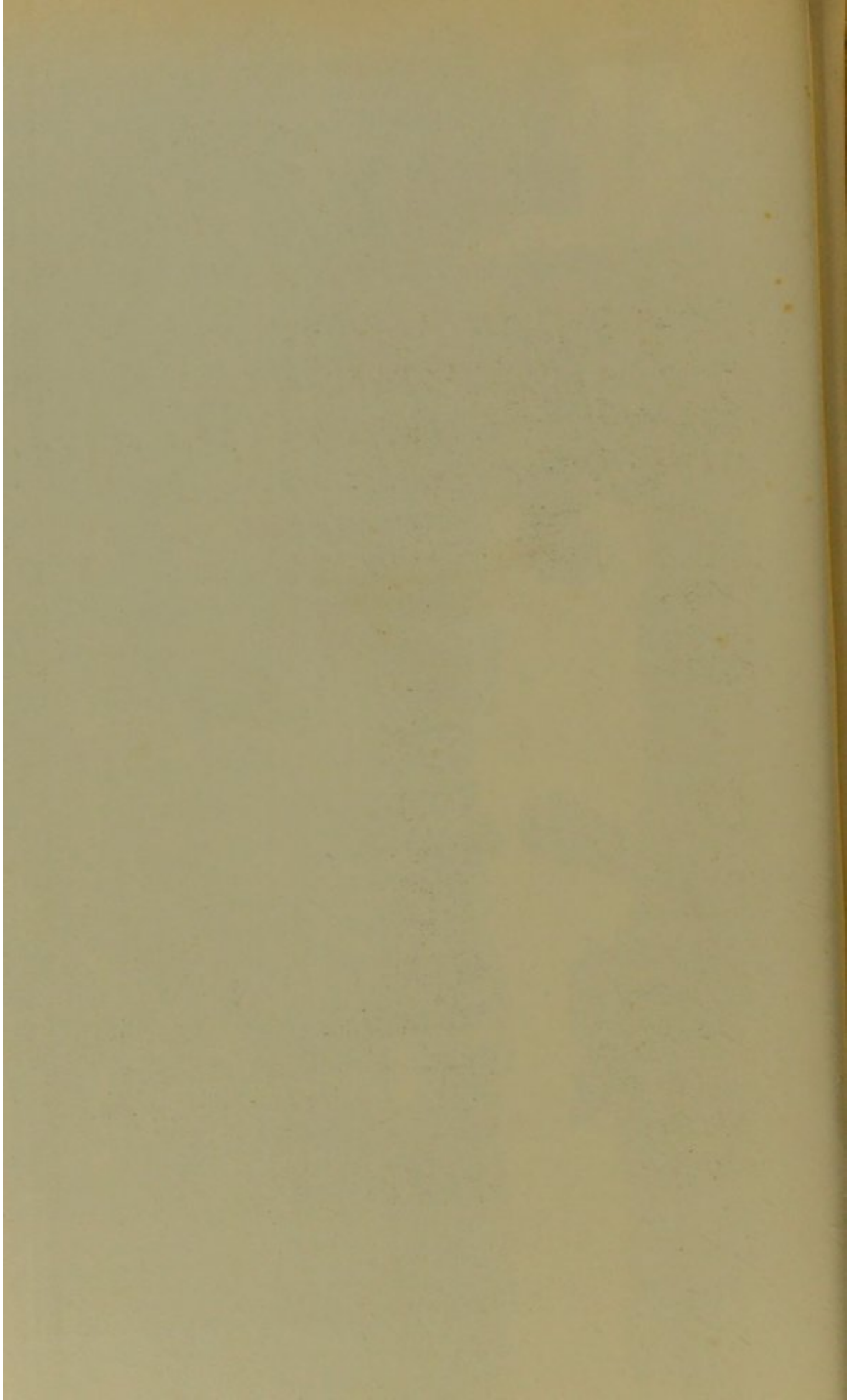
Si l'écriture de la lettre est très soignée, on ne peut en dire autant de la rédaction. Le copiste a sauté des mots; ainsi, ligne 9, *ίματίων* manque après *κλιστούς*; à la ligne 21, entre *εὐρέθησαν* et *δέκα ἐννέα*, le vide n'est pas suffisant pour la désignation nécessaire de la caisse et de l'article. Il y a aussi des transpositions, dont la plus choquante est aux lignes 10-11, où les mots *καὶ ἄλλην κίστην πολυβείων σολίων* doivent être replacés après *κίστας τέσσαρας*.

Il faut probablement restituer : ligne 10, [*πίσσης ὑγράς*] *σφυρίδας δέκα τρεῖς*; ligne 17, [*ὑγράς* ou *ξηράς*] *πίσσης*; ligne 23, [*σε*] *ἴραι παπυλιῶνων σιδήρου*; ligne 26, *καὶ ῥι[ζία δύο κ]ορακίων*.

Quant à la date du document, si ce sont bien les traces d'un β qu'on distingue, l. 26, avant Ἀνω[γείνου Καίσα]ρος, nous avons le 1<sup>er</sup> juillet d'une des trois années 138, 148 et 158 ap. J.-C. qui correspondent aux années 2, 12 et 22 du règne d'Antonin.

---





## VI

### Un texte de psaume sur tablette de cire.

(Planches V et VI.)

Ce texte occupe la partie inférieure d'une des faces d'une planchette de hêtre<sup>1</sup> enduite de cire, formant un rectangle qui mesure 24 cm. de hauteur sur 17 de largeur. Un cadre en saillie entoure le rectangle : le bord supérieur et le bord inférieur ont 1 cm. 50 de large ; les bords latéraux ont l'un 1 cm. 75, l'autre 2 cm. La cire, que le temps a faite d'un beau noir, empiète presque partout sur le bois du cadre ; à certaines places, elle semble avoir subi l'action de la chaleur.

En haut et en bas, le plus large des bords latéraux est percé de trois trous rapprochés, destinés au passage du cordon qui servait à porter la tablette et aussi à la relier à une ou plusieurs autres de même forme et de même grandeur ; on voit très bien la trace marquée sur la tranche du cadre par le frottement du cordon.

Sur la face recto ou A (Pl. V), nous avons un compte, distribué par jours, de mesures de froment livrées ou reçues. L'écriture, une cursive de grand module, est assez lisible partout où la couche de cire n'a pas été entamée ou fondue. Dans la moitié supérieure de la face verso ou B (Pl. VI), il y a aussi une série d'*item* distribués par jours. L'abréviation  $\varphi\rho\rho/$  pour  $\varphi\rho\rho\rho\rho\rho$  revient constamment ; de mè-

<sup>1</sup> Voir l'appendice page 47.

me, l'abréviation *κουρ/* pour *κουρι*, toujours suivie de chiffres. Nous avons là, comme sur la face A, un spécimen de comptabilité agricole. Mais la cire a beaucoup souffert. L'écriture est une petite cursive; à la forme de certaines lettres, du *κ* en particulier, on doit en placer la date, qui est celle du document tout entier, au 6<sup>me</sup> siècle de notre ère.

Le texte que nous allons transcrire est une petite onciale; il couvre un peu plus du tiers de la page B. Ce sont les versets 1-7, 10-12 du psaume XCI. L'écriture, là où elle est encore intacte, semble assez régulière et soignée; mais, en un grand nombre d'endroits, sous l'action d'une cause qui reste à déterminer, le sillon du style dans la cire s'est élargi de manière à rendre les caractères très indistincts; on dirait d'une encre qui aurait bavé.

Au commencement et à la fin du texte, une croix.

- 1 ὁ κατοικῶν ἐν βοηθείᾳ τοῦ ὑψίστου ἐν σκέπη τοῦ θεοῦ  
 2 τοῦ οὐρανοῦ ἀληθεύσεται. ἐρεῖ τῷ κ̄ω ἄντιλήμπτωρ μου εἰ  
 καὶ καταφυγή μου ὁ θεὸς μου καὶ ἐλπιῶ ἐπ' αὐτόν,  
 3 ὅτι αὐτὸς ῥήσεται σε ἐκ παγίδος θυρευτῶν καὶ ἀπὸ λόγων  
 5) 4-5 ταραχώτους. ἐν τοῖς μεταφρένοις αὐτοῦ ἐλπίς. ὅπλω κυκλώ-  
 -σι σε ἡ ἀλήθεια αὐτοῦ. οὐ φοβηθήσῃ ἀπὸ φόβου νυκτερινῶ  
 6 ἀπὸ βέλους πετομένουσ ἡμέρας, ἀπὸ πράγματος διαπορευ-  
 -ομένου ἐν σκότει, ἀπὸ συμπτώματος καὶ δαιμονίου  
 7 μεθυμβρινῶ. πεσεῖται ἐκ τοῦ κλίτους σου χιλιάς, καὶ  
 10) 10 μυριάς ἐκ δεξιῶν σου. οὐ προσελεύσεται πρὸς σὲ κακά,  
 11 καὶ μάστιγι οὐκ ἐνκειῖ τῷ σκενώματί σου. ὅτι τοῖς  
 ἀγγέλοις ἐντελείται περὶ σοῦ, ἵνα διαφυλάξῃ ἐν πάσαις  
 12 ταῖς ὁδοῖς σου. ἐπὶ χειρῶν ἀρουσί σε μήποτε προσκόψῃς  
 13 πρὸς λίθον τὸν πάτα σου, ἐπὶ ἀσπίδα καὶ βασιλίσκον.

Rien qui enrichisse beaucoup la critique du texte grec de l'Ancien Testament. C'est la vulgate des Septante transcrite par un copiste négligent et illettré. Nous ne relèverons pas les fautes. Toutes les espèces d'iotacismes y sont représentées, sans préjudice d'autres altérations encore plus grossières. Un bourdon a réduit de moitié le verset 4. Si l'on ne compte ni ἀντιλήπτωρ pour ἀντιλήπτωρ (v. 2), ni μάστιγῆς pour μάστιξ (v. 12), ni ἀγγέλους pour ἀγγέλους αὐτοῦ (v. 11, probablement par omission), il n'y a de variante proprement dite que ἵνα διαφυλάξῃ (v. 11) au lieu de τοῦ διαφυλάξαι.

Ce qui mérite l'attention, c'est la présence de ces versets de la Bible à la suite de cette comptabilité.

Nous savons que, pour conjurer un accident, les Juifs récitait volontiers certains textes des Psaumes. Voici comment s'exprime à ce sujet le Talmud de Jérusalem (Schabbath. VI, 2) :

« On ne doit pas, le samedi, conjurer un mal par la lecture d'un verset, ni faire la récitation qu'il est d'usage de lire en cas de cueillette de la mandragore ; de même, on ne doit pas faire venir quelqu'un pour réciter la lecture d'usage contre les cauchemars des enfants, ni mettre auprès de lui (de l'enfant), soit un rouleau de la loi, soit des phylactères, pour qu'il dorme. Mais n'a-t-on pas enseigné qu'à Jérusalem même on récitait la prière contre les accidents ? La défense, dit Rabbi Judan, s'applique au cas où l'accident est déjà survenu... dont le souvenir inquiète le sommeil ; mais avant qu'il survienne, il est permis de réciter cette invocation où l'on demande la protection divine. En quoi consiste cette prière ? Dans le Psaume III : « Eternel, que mes ennemis sont nombreux ! etc. », contre lesquels on sollicite la protection divine ; dans le Psaume XCI : « Celui qui est placé sous la pro-



tection divine, etc. », jusqu'au verset 9 : « Car toi, Eternel, tu es mon refuge; tu as placé ta demeure sur les hauteurs ».

Du moment que ces parties du recueil des psaumes possédaient une vertu prophylactique, il était naturel qu'on en portât sur soi le texte écrit. Et l'on peut très bien admettre que l'usage juif, plus ou moins librement suivi, se fût perpétué chez les chrétiens d'Orient.

Notre propriétaire ou notre fermier aura tracé les paroles du psalmiste à la fin de son livre de comptes pour mettre sa personne et ses affaires à l'abri des conséquences de hasards malencontreux.

Dans le passage du Talmud que nous avons cité, le texte tutélaire du psaume XCI ne va pas au-delà du verset 9, tandis que, sur la tablette de cire, il comprend les versets 10, 11 et 12<sup>1</sup>. Mais la quantité de texte est à peu près la même. En effet, l'adjonction des versets 10-12 se trouve compensée dans notre document par la suppression des versets 8 et 9. Le chrétien qui opéra cette sorte d'échange y gagnait de terminer sa copie sur les paroles citées dans l'Évangile, à la fin du récit de la Tentation (Matth. IV, 6; Luc IV, 10-11). Le besoin qu'avait le porteur de ces comptes de les mettre sous la protection divine se trahit d'ailleurs par un autre fait. Dans le bois de la planche, sur le bord inférieur du côté A, il a gravé très lisiblement, au couteau ou avec son style, l'invocation : Κ(ύρι)ε βοήθησον précédée du signe —|—.

<sup>1</sup> Avec le début du v. 13, ἐπὶ ἀσπίδα καὶ βασιλίσκον, considéré à tort par le copiste comme un complément du v. 12.

## APPENDICE AU CHAPITRE VI

La détermination du bois de la planchette est due à M. John Briquet, directeur de notre Conservatoire botanique. Sur une esquille qu'il avait détachée, les deux côtés du document une fois photographiés, il a procédé à une étude dont il a bien voulu me communiquer le résultat dans une savante notice. J'en donne ici le texte, avec son autorisation, en adressant à M. Briquet l'expression de ma vive reconnaissance. Elle sera partagée par tous les paléographes, qui désireront, comme moi, voir cette enquête s'étendre aux pièces similaires éparses dans nos collections.

« L'esquille de bois utilisée pour la détermination est haute de 3 cent., large et épaisse de 4<sup>mm</sup>. Elle présente les caractères suivants :

Macroscopiquement : bois de coloration roussâtre; rayons médullaires fort inégaux, les uns très larges, les autres très étroits; pas de couches annuelles nettement reconnaissables.

Microscopiquement : structure de détail admirablement conservée permettant la caractéristique ci-après. Rayons médullaires de trois calibres : 1° très étroits unisériés; 2° plus larges 2-4 sériés; 3° très larges multisériés (jusqu'à 15 rangées de cellules); à éléments amylières parallépipédiques, allongés radialement, disposés en étages dont le nombre est en rapport avec la largeur du rayon (jusqu'à 40 étages et plus pour les larges rayons), à parois sclérifiées, pourvues de punctuations simples, plus grosses sur les parois externes des éléments marginaux. Vaisseaux nombreux, de fort calibre (environ 0,07<sup>mm</sup>), de section elliptique (grand axe de l'ellipse orienté radialement), isolés ou accouplés radialement, disposés en files radiales, à parois médiocres, à punctuations aréolées transver-

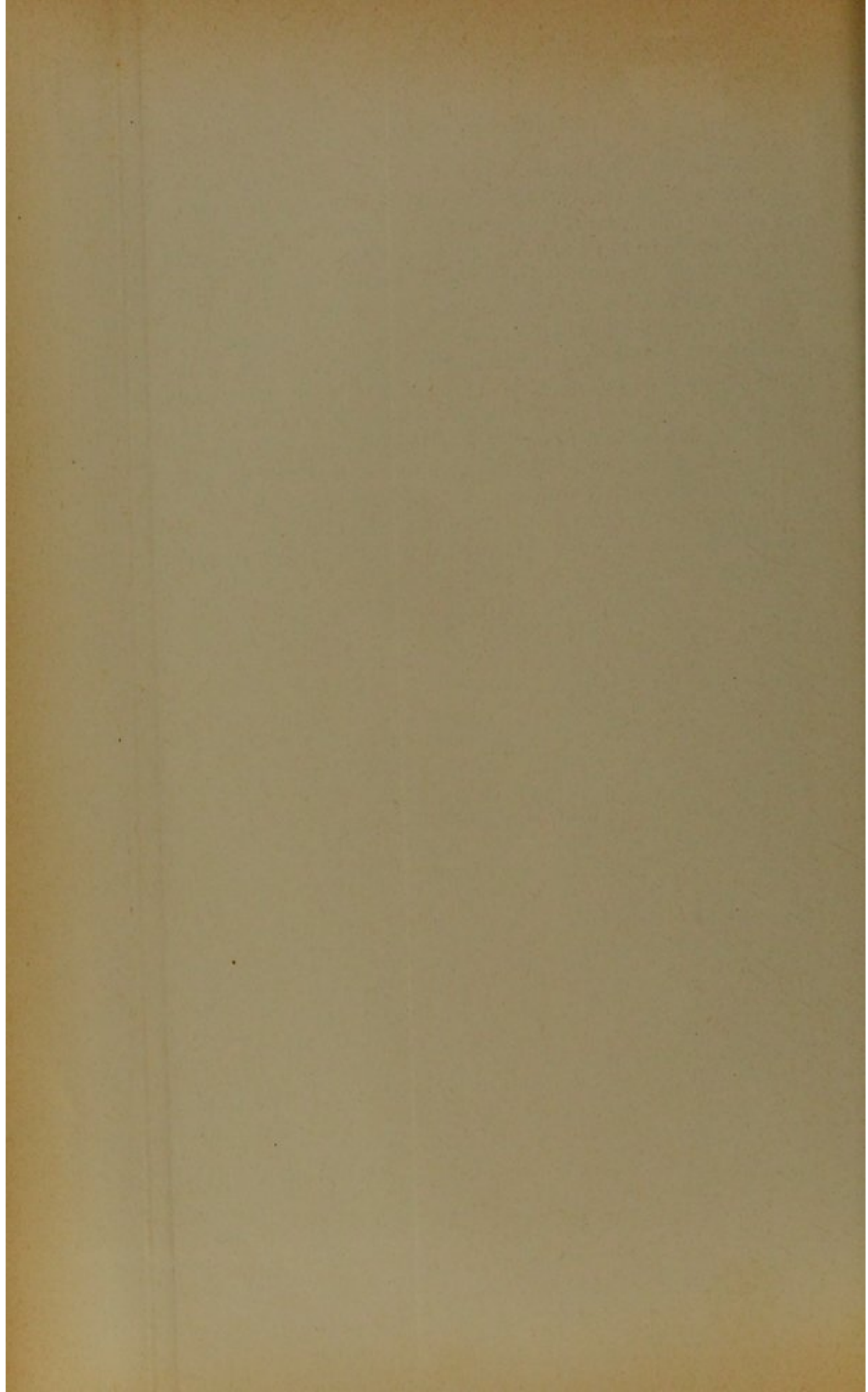
salement elliptiques, avec passages à l'ornementation scalariforme ; au contact du parenchyme ligneux et surtout des rayons médullaires, les punctuations deviennent simples ou indistinctement aréolées ; le mode de perforation des vaisseaux est largement circulaire ou scalariforme. Stéréome abondant, occupant la plus grande partie de l'espace entre les rayons médullaires et les vaisseaux ; stéréides allongées, très sclérifiées, pourvues d'une zone interne mucilagineuse, très serrées, à punctuations contournées et peu nombreuses dans les éléments éloignés des vaisseaux, à punctuations tendant nettement à la forme aréolée au voisinage de ceux-ci. Parenchyme ligneux formant un réseau qui relie les vaisseaux avec les rayons médullaires et dont les mailles enveloppent le stéréome, à éléments plus ou moins cubiques résultant du recloisonnement transversal de fibres primitives.

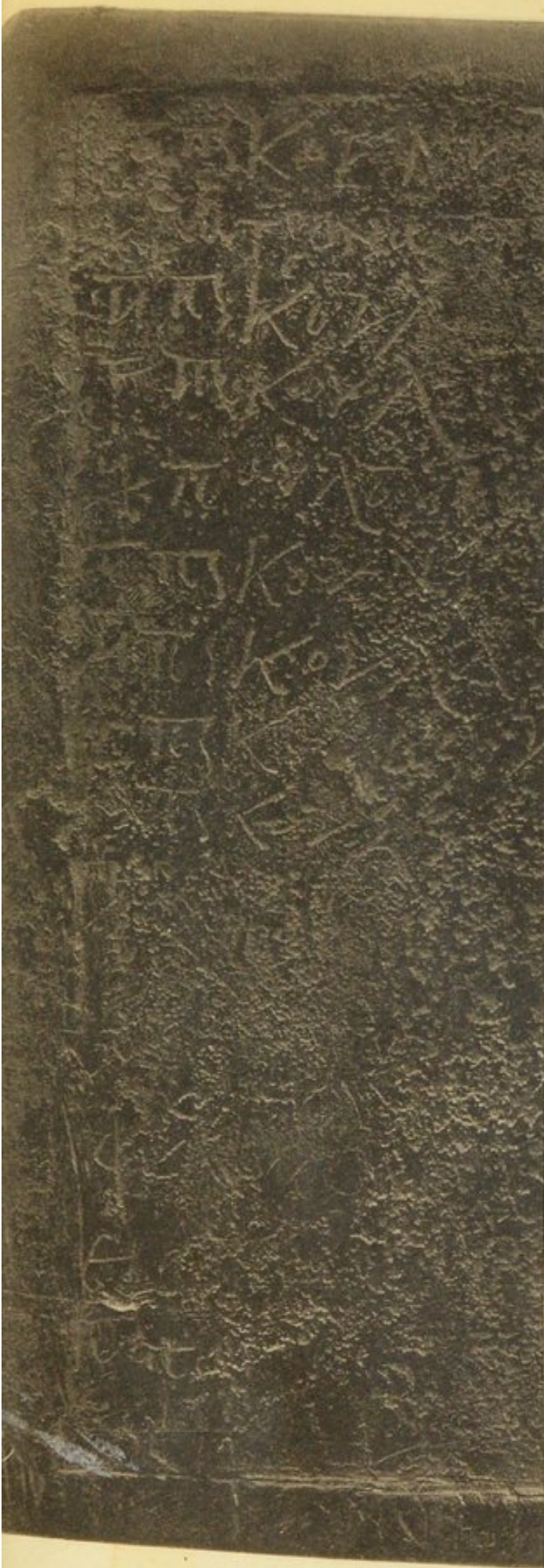
Les caractères qui viennent d'être énumérés cadrent très minutieusement avec ceux qui ont été décrits pour le hêtre (*Fagus silvatica* L.) par Hesselbarth (*Beitr. zur vergl. Anatomie des Holzes*, p. 25, Leipzig 1879), Hartig et Weber (*Holz der Rothbuche*, p. 20 et suiv., Berlin 1888) et Strasburger (*Ueber Bau und Verricht. der Leitungsbahnen in den Pflanzen*, p. 271-276, Jena 1891). Un seul point nous a embarrassé. D'une part, nous n'avons pas retrouvé, sur des coupes transversales d'ensemble larges de 4<sup>mm</sup>, des traces nettes d'une structure différenciée entre le bois automnal et le bois vernal. D'autre part, sur les troncs de hêtre que renferme la collection de bois du Conservatoire botanique de Genève, nous n'avons pas constaté la présence de couches annuelles assez épaisses pour renfermer intégralement une portion de planchette de 4<sup>mm</sup> d'épaisseur. Comme il n'est pas possible d'entamer par ailleurs la planchette mise à notre disposition, nous avons refait, en vue d'une comparaison, l'anatomie du bois sur un tronc de hêtre âgé de notre collection. Le résultat de ce travail a été que, quel que soit l'âge de l'arbre, la limite des bois vernal et automnal (indiquée macroscopiquement par une variation brusque dans la nuance du bois, et microscopiquement par la prédominance du stéréome sur les vaisseaux dans le bois d'automne) reste toujours parfaitement distincte. Comme la comparaison a confirmé la parfaite concordance de structure histologique de la planchette étudiée avec le bois de hêtre, il faut admettre que l'esquille entière provient

d'une couche annuelle unique. Or, une rapide enquête faite auprès de praticiens qui ont journellement à manier des troncs de hêtre de gros calibre nous a, en effet, appris que les couches annuelles de cette essence dépassent souvent à la base du tronc une épaisseur de 4<sup>mm</sup>. A l'École forestière de Zurich, on voit même, dans des coupes de hêtres, des couches annuelles épaisses de plus de 5<sup>mm</sup>.

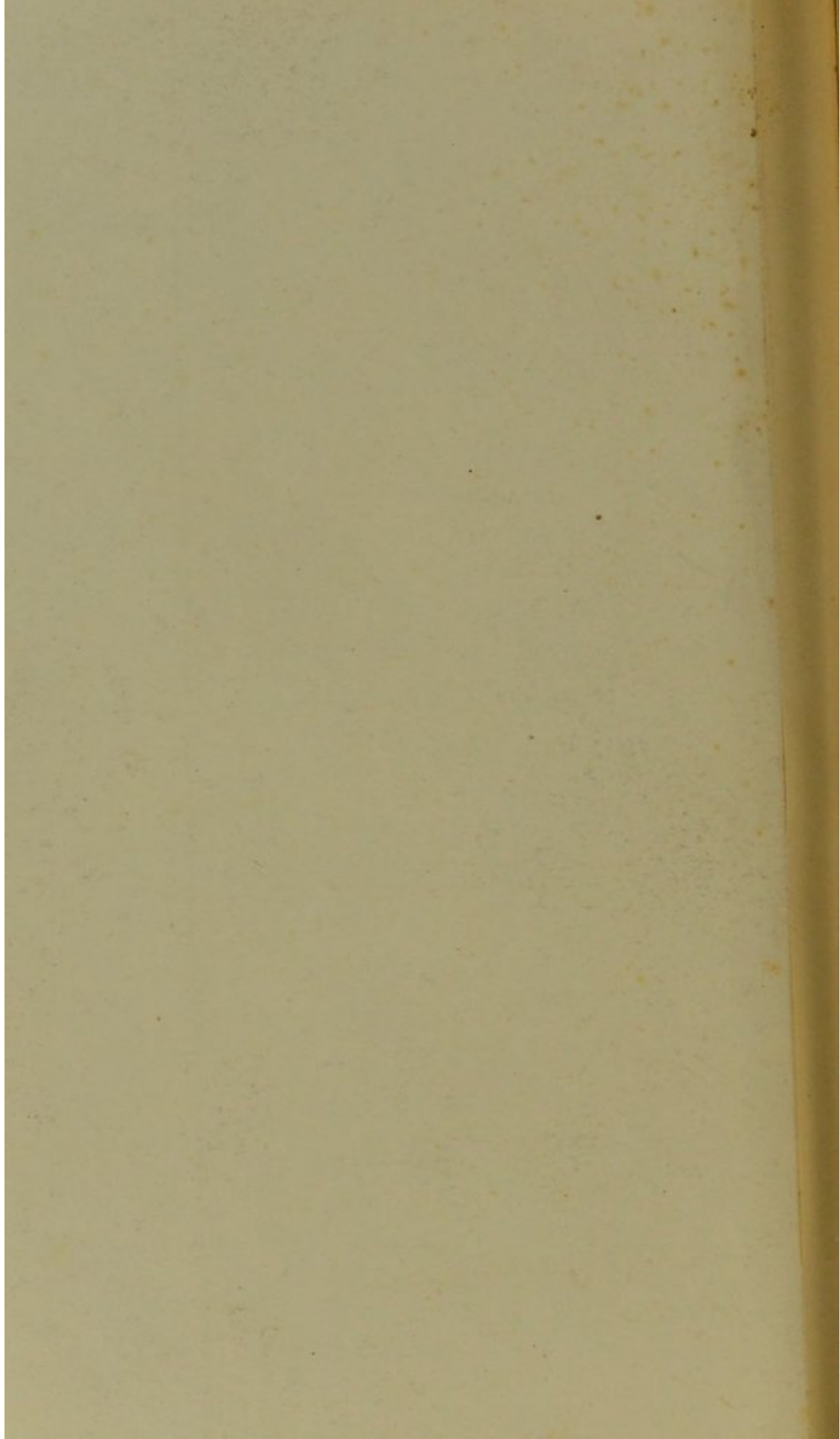
Le hêtre est absolument étranger à l'Égypte, qui est la provenance certaine de la tablette, mais il abonde dans la partie montagneuse du nord de la Grèce, pour s'étendre de là au reste de la péninsule balcanique, aux montagnes septentrionales de l'Asie mineure et au Caucase. Les régions en question n'ont cependant probablement pas fourni le bois qui vient d'être étudié. Il est vraisemblable que les objets manufacturés, du genre de la planchette, étaient importés directement d'Italie. On sait au reste que le hêtre a été utilisé dans toute l'Europe, de temps immémorial, pour des travaux de menuiserie ».







TABLE



## Table des matières.

---

	Pages.
I. Fragments du discours d'Eschine contre Timarque . . . . .	5
II. Fragments du livre II de Thucydide . . . . .	13
III. Fragments de la I <sup>re</sup> Philippique de Démosthène . . . . .	19
IV. Actes relatifs à la circoncision des prêtres en Egypte . . . . .	22
V. Un inventaire de fournitures de marine . . . . .	37
VI. Un texte de psaume sur tablette de cire . . . . .	43
Appendice au chapitre VI . . . . .	47

---



